



Le sport dans le champ de la géopolitique : entre mondialisation et logiques de puissance.

Thierry LE CONTE
commissaire en chef de la marine.

Mémoire de géopolitique,
dans le cadre du séminaire
« Mondialisation et logiques de puissance ».

Directeur : Professeur Jean-Louis SCARINGELLA
Directeur général de ESCP-EAP

Mai 2004.

Sommaire.

REMARQUES LIMINAIRES.

INTRODUCTION

1 ERE PARTIE : LE SPORT N'ECHAPPE PAS A LA DYNAMIQUE DE LA
MONDIALISATION, SOUS DES FORMES QUI LUI SONT PROPRES.

- . LE SPORT EST L'OBJET D'UNE MONDIALISATION AUX CONTOURS
TRADITIONNELS...
-MAIS QUI REVET EGALEMENT DES FORMES ORIGINALES.

2 EME PARTIE : NEANMOINS, LE SPORT RESTE LE TERRAIN D'EXPRESSION
PRIVILEGIE DES LOGIQUES DE PUISSANCE.

- . UNE ETERNELLE INSTRUMENTALISATION DU SPORT DANS LES JEUX DE
PUISSANCE.
- . LE SPORT, DERNIER REFUGE POUR LES NATIONS ?

CONCLUSION

Remarques liminaires.

Au moment d'entamer une étude centrée sur le sport et la mondialisation, il n'apparaît pas inutile de tenter de définir ces deux notions, qui, si elles font bien partie de notre environnement et de notre vocabulaire, n'en demeurent pas moins parfois floues.

Il convient ainsi de délimiter le périmètre retenu et par-là même celui de notre champ d'étude.

- Qu'est-ce que le sport ? Définition du sport retenue dans la présente étude.

La question peut paraître incongrue, tant le sport est une réalité qui nous entoure ou nous occupe. Pourtant, le lecteur aura sans doute des difficultés à formuler une réponse claire permettant une définition du substantif « sport ». D'aucuns penseront immédiatement aux sports qu'ils pratiquent à titre personnel ou dont ils sont spectateurs ou téléspectateurs. Force est néanmoins de reconnaître que la définition du sport ne tombe pas sous le sens, quand bien même s'agit d'une activité qui fait incontestablement partie de notre environnement quotidien.

En dépit d'une diffusion mondiale, le sport, élément prégnant de notre société est encore difficile à définir.

De fait, le sport est protéiforme. Il est tout à la fois, activité de loisir et de compétition, spectacle, secteur de l'économie, phénomène sociologique et culturel...

Nous retiendrons ici la définition proposée par Pierre Parlebas¹, qui présente l'avantage d'être claire et discriminante, en isolant le sport comme une activité caractérisée par la réunion de trois traits principaux :

- La pertinence motrice, c'est à dire que le sens de l'acte sportif est dans l'engagement moteur. Cette approche permet d'établir une distinction entre une démarche « motrice », celle de la course à pied, de l'automobile ou du tir, et une démarche « opératoire », celle des échecs ou du bridge ;
- La codification compétitive, qui désigne l'existence de règles permettant d'attribuer la victoire ;
- L'institutionnalisation, assurée par une instance, nationale ou internationale, qui édicte les règles et organise les compétitions.

Il n'y aurait donc « sport » que lorsque ces trois caractéristiques sont réunies. Cette définition, parce qu'elle est suffisamment restrictive offre un cadre opératoire à une étude. Certaines activités physiques, comme le « jogging », la randonnée ou le yachting de croisière

¹ Sociologue du sport, professeur à l'université de Paris V.

qui, certes, constituent des activités d'hygiène et de détente, ne sont donc pas des sports, par défaut d'au moins un des trois caractères énoncés plus haut. Il en est de même pour l'alpinisme, tandis que l'escalade, parce qu'elle se pratique, depuis peu, en compétition et qu'elle relève d'une fédération, rentre désormais dans le champ du sport.

Il sera donc question ici du sport comme un sous-ensemble, ainsi délimité, des activités physiques.

Il sera fait peu de cas des distinctions entre sports amateurs et sports professionnels, d'autant que le professionnalisme tend à se généraliser depuis le dernier quart du XX^{me} siècle et s'étend aujourd'hui à des sports (athlétisme, rugby) ou à des fonctions (arbitres, juges) longtemps considérés comme « amateurs par nature ».

- D'où vient le sport ? Quelques données sur son histoire.

Il existe deux grandes écoles historiques du sport.

Dans une première approche, certains historiens insistent sur la continuité d'un phénomène dont les origines seraient aussi anciennes que celles de la culture.

Dans une seconde approche, celle que nous privilégierons ici, les analystes soulignent la relative nouveauté du phénomène dont ils situent assez distinctement la naissance dans le temps et l'espace : au début du XIX^{ème} siècle, en Grande-Bretagne, dans un contexte de développement des sociétés industrielles.

Quant à l'origine étymologique du mot « sport », elle vient de l'anglais et s'inspire à la fois d'un verbe du vieux français, apparu à la Renaissance, « se desporter », qui veut dire « bouger », « se déplacer », et du mot « desport » qui signifiait « amusement ». On préférait utiliser à l'époque les mots « exercice » ou « jeu » pour désigner des activités comme le jeu de paume. Associées aux jeux de hasard, ces pratiques ne se pratiquaient d'ailleurs que pour organiser des paris ou à l'occasion de défis. On ne leur reconnaissait pas de valeur éducative et pédagogique².

A la fin du XVII^{ème} siècle, John Locke, dans un ouvrage intitulé « Some thoughts concerning education » (1693) annonce déjà ce que nous entendons aujourd'hui par « sport », dont le développement prend naissance dans les collèges anglais au siècle suivant. Les jeux issus de l'époque médiévale sont alors progressivement utilisés comme pratique éducative. Ces institutions, notamment Harrow, Winchester, Eton et Rugby, jettent les bases d'un grand nombre de nos sports modernes, ainsi que leurs premières réglementations et compétitions. Thomas Arnold, directeur du collège de Rugby de 1827 à 1842, peut se voir attribuer la

² Georges Vigarello, professeur à l'université Paris V et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, « Du jeu ancien au show sportif. La naissance d'un mythe », Seuil, mai 2002.

paternité de la diffusion de ces premiers « sports ». Il s'agit alors principalement du football³, de l'athlétisme et de l'aviron.

Le « club sportif » apparaît également en Angleterre et en Ecosse. Un des premiers est le club de golf de Saint-Andrews, fondé en 1742. A une mission éducative, le sport ajoute aussi une fonction sociale d'affiliation et de regroupement.

A partir des « public schools », le sport se diffuse d'abord exclusivement dans une couche sociale assez restreinte.

A partir de 1850, l'industrialisation, les changements sociaux, le développement de réseaux de communication vont, entre autres effets, entraîner des modifications importantes dans les pratiques sportives. Des gens venus de tous horizons sociaux et de lieux très différents commencent à s'affronter. La pratique sportive est alors révélatrice d'une société plus moderne où le temps s'organise : la notion de loisir apparaît dans une société qui petit à petit se déprend du temps religieux⁴.

Le sport se répand par la suite assez vite, dans les pays anglo-saxons, puis dans les autres pays, dont la France où les premières associations sportives sont créées dans le dernier tiers du XIX^{ème} siècle

Le premier club de football français est créé au Havre en 1872. Les premiers clubs omnisports voient le jour peu après, le Racing Club de France en 1882 et le Stade Français en 1883.

Les unions de sociétés sportives se créent, notamment L'Union des Sociétés Françaises de Course en 1887 et l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques (USFSA), dont Pierre Frédy, baron de Coubertin (1863-1937) devient secrétaire général en 1891.

L'émergence du sport en France dans les années qui suivent la défaite de 1871 ne relève pas du hasard. Il est en effet considéré par ses promoteurs comme un instrument de formation et de « redressement » de la jeunesse nationale⁵, de nature à lui inculquer les qualités physiques, et surtout morales, qui la rendront apte à participer à une « revanche » qui, elle, ne relèvera pas du sport.

³ Bien que reposant sur quelques principes communs, la pratique du football diffère alors sensiblement d'une « public school » à l'autre. Le 1^{er} novembre 1823, selon un récit dont la véracité est parfois contestée, au collège de Rugby, pendant une rencontre de football, un jeune écolier, William Web Ellis, rompant avec les usages du lieu, s'empare du ballon avec les mains, le porte dans les buts de l'équipe adverse et pose ainsi de facto les bases de ce qui allait progressivement devenir un ensemble de règles particulières à cet établissement et donner ainsi naissance au « Rugby -football ». Ce sport va rester une simple variante de sa discipline d'origine c'est à dire « le football tel qu'il est pratiqué au collège de Rugby » jusqu'en 1863, date à laquelle les règles du « Rugby football » et du « football association » sont officiellement édictées, donnant ainsi naissance aux deux sports distincts que nous connaissons aujourd'hui.

⁴ Fabrice Impériali, « le journal du CNRS » sur l'Internet, n° 170/17, mars-avril 2004.

⁵ Coubertin parlait de « rebronzer » la jeunesse.

Le sport, dans sa définition restrictive et son origine spatio-temporelle, n'est donc pas une activité gratuite, mais a été considéré, dès le départ, comme un outil de formation, éducative, voire politique.

Définition de la mondialisation retenue dans la présente étude.

Le terme de « mondialisation » désigne un phénomène qui n'est pas récent en soi, mais qui prend une ampleur particulière depuis le dernier tiers du XX^{ème} siècle et qui connaît une très forte accélération depuis les deux dernières décennies.

Selon l'OCDE⁶, la mondialisation peut se découper en trois phénomènes principaux distincts et cumulatifs qui participent aux mouvements de rapprochement des espaces nationaux :

- « L'internationalisation », liée au développement des flux d'exportation ;
- « La transnationalisation », liée au développement des flux d'investissement et des implantations à l'étranger ;
- « La globalisation », induite par la mise en place de réseaux mondiaux de production et d'information.

Ce triple mouvement induit dès lors une mise en relation des différentes parties du monde par la modification des notions de temps et d'espace. Il s'agit sans doute, selon beaucoup d'économistes et d'historiens, du phénomène le plus marquant de la fin du XX^{ème} siècle⁷.

Cet ensemble de réalités conduit à un véritable « rétrécissement » de la planète, présenté souvent comme l'émergence d'un « village planétaire » par le développement des moyens instantanés de communication et l'augmentation sensible des mouvements des personnes et des biens rendus possibles par la généralisation des moyens de transport.

Le phénomène de la mondialisation a vu ses effets fortement amplifiés depuis la fin de la guerre froide et la disparition de l'affrontement de deux blocs homogènes sur la scène mondiale.

Il est aujourd'hui peu contestable que, dans les domaines économique, social, culturel, les frontières et les notions d'appartenance nationales tendent à s'estomper, au profit de l'émergence de structures et de sentiments multinationaux ou « a-nationaux ».

C'est donc bien la conjonction de l'ensemble de ces phénomènes que l'on peut qualifier de « mondialisation ».

⁶ Organisation pour la Coopération et le Développement Economique.

⁷ Pascal BONIFACE, « Le Monde contemporain : grandes lignes de partage », PUF, 2001.

La mondialisation constitue en elle-même un défi aux fondements de la géopolitique puisqu'elle tend à unifier le temps et l'espace et à s'affranchir des facteurs traditionnels de la géographie ou de la démographie.

Mais nous serons cependant amenés à constater qu'à travers le sport, la géopolitique « n'a pas dit son dernier mot » car certaines de ses principales lignes de force, en particulier les logiques de puissance et les sentiments identitaires, y trouvent un terrain d'expression privilégié.

Introduction.

Pertinence d'une lecture géopolitique du sport, à travers le thème de la mondialisation.

Il pourrait, en première approche, sembler incongru d'accorder une place centrale au sport dans une étude de géopolitique.

Ceux qui croiraient encore que le sport est « étanche » vis à vis de la politique, au sens le plus large, doivent cependant perdre toute illusion en ce domaine.

Le sport est partie prenante de la vie de la cité. De plus, on a vu, plus haut, que les conditions de son apparition sous sa forme moderne, au XIX^{ème} siècle, retire au sport la possibilité de demeurer à l'écart de toute considération « utilitaire ».

Plus encore, le sport constitue un « matériau » extrêmement riche dans une perspective géopolitique. Parce qu'il recèle dans son essence même le concept de l'affrontement, pacifique, codé et normalisé, entre individus, entre villes, entre régions, et entre nations.

Enfin, le prisme du sport offre un éclairage tout à fait intéressant sur le phénomène de la mondialisation, dans la mesure où le sport se trouve aujourd'hui, plus encore que toute autre activité humaine au point de rencontre de forces antagonistes : d'un côté une dynamique de mondialisation qui tend à s'affranchir des frontières étatiques dans un mouvement qui semble irréversible, de l'autre des logiques de puissance, souvent nationales, qui semblent inextinguibles.

Le sport permet ainsi de mettre en lumière, de façon parfois caricaturale, les enjeux mêmes des débats actuels sur la mondialisation.

Problématique de la présente étude:

Comme la plupart des activités industrielles, commerciales et culturelles, le sport n'échappe pas à la dynamique de la mondialisation dont il est même un des secteurs les plus emblématiques.

Pourtant, le sport offre dans le même temps un champ (pour ne pas dire un terrain) privilégié de mise en application de l'expression des logiques de puissance, en particulier nationales.

Une de ces deux forces opposées prend-elle le dessus sur l'autre ou l'emportera-t-elle à moyen terme? De fait, le sport semble pouvoir demeurer un des rares secteurs dans lequel l'expression des volontés de puissance nationales continuera à se manifester.

1 ère partie : Le sport n'échappe pas à la dynamique de la mondialisation, sous des formes qui lui sont propres.

Le sport, comme l'ensemble des activités humaines, qu'elles se situent dans les champs politique, économique, culturel, social, n'échappe pas au phénomène de la mondialisation tel qu'il a été défini plus haut.

Pascal BONIFACE va même jusqu'à dire que « sport et mondialisation se nourrissent mutuellement ».

Cette mondialisation du sport revêt des aspects traditionnels quand celui-ci est appréhendé à travers ses aspects commerciaux ou médiatiques.

Les caractéristiques de cette mondialisation sont en revanche originales quand elle relève d'une dynamique propre aux acteurs du système sportif lui-même.

1.1. Le sport est l'objet d'une mondialisation aux contours traditionnels...

Le sport est l'objet d'une pratique universelle et constitue un phénomène particulièrement mondialisé sur le plan économique. Sa diffusion mondiale par les média audiovisuels en fait même un cas emblématique de la mondialisation.

On assiste en ce domaine à une interaction entre trois phénomènes décrits ci-dessous : le développement d'une pratique « mondialisée, le rôle déterminant des media et le triomphe de l' « argent roi » dans le sport.

1.1.1 La mondialisation du sport obéit à des caractéristiques classiques.

- Le sport « mondialisé » par la pratique.

A cet égard, certains sports sont « plus mondiaux » que d'autres, et le football⁸, en particulier, domine très largement le classement des sports les plus pratiqués dans le monde.

Pascal BONIFACE va même jusqu'à écrire : « Le football est plus répandu que la démocratie, Internet ou l'économie de marché. Zidane, Beckham ou Raul sont plus connus dans le monde que Chirac, Blair, Aznar, Bill Gates ou Ted Turner, et au moins autant, si ce

⁸ En l'absence d'autre précision, le football cité dans la présente étude désigne le « football association » (ou « soccer » pour les nord-américains), par opposition aux autres disciplines éponymes, comme le football américain, le football australien ou le football gaélique.

n'est plus que le Pape ou le secrétaire général des Nations-Unies ». La Fédération internationale de football (FIFA) compte plus de pays membres que l'ONU, 203 contre 190.

On peut non seulement souscrire à une telle affirmation mais étendre son champ d'application à beaucoup d'autres sports, même si aucun n'est plus « mondialisé » que le football. L'athlétisme, « matrice » de tous les sports est certainement aussi répandu dans le monde, à travers une partie ou la totalité de ses disciplines. Certains sports collectifs comme le basket-ball, le volley-ball sont également pratiqués aujourd'hui sur les cinq continents.

Le cyclisme, de son côté, offre avec le Tour de France, qui constitue son épreuve la plus emblématique, un exemple frappant de cette internationalisation. Le peloton du Tour de France comptait environ 7 à 8 nationalités dans les années 30 à 70 (français, belges, néerlandais, luxembourgeois, italiens, espagnols, allemands, britanniques). Aujourd'hui, il rassemble des coureurs issus de plus de 45 pays. De plus, on aurait eu peine à imaginer dans les années 60 un américain pouvoir remporter cinq fois⁹ de suite cette prestigieuse épreuve.

D'une manière générale, il est incontestable que le sport (dans les limites de l'acception que nous avons ici retenue) est sans doute l'activité qui fait l'objet de la plus large mondialisation.

Comme toute forme de mondialisation, celle de la pratique des sports fait fi des frontières et « les sentiments d'adhésion qu'ils provoquent ne se limitent pas à des choix nationaux¹⁰ ». Effectivement, l'identification des jeunes pratiquants ou téléspectateurs d'un sport de dimension mondiale déborde très souvent des frontières nationales. Michael Schumacher, David Beckham, André Agassi, Zinedine Zidane, Michael Jordan ou Tiger Woods sont aujourd'hui adulés par des millions d'admirateurs à travers le monde qui ne sont pas pour autant leurs compatriotes.

Dans ce mouvement général, une grande caractéristique originale est à relever : il s'agit d'un pan de la mondialisation qui n'est pas dominé par l'un ou l'autre des acteurs de la scène internationale. De fait, il n'y a pas « d'hyper puissance » américaine dans le domaine du sport !

Pascal Boniface relève que le football en particulier est un des rares secteurs de la mondialisation qui échappe totalement à la domination américaine.

« Alors que les symboles de l'histoire américaine et l'essentiel de la production culturelle et économique ont conquis, fasciné ou contaminé la plus grande partie de l'univers (cinéma, jazz, rock, blue-jeans, chewing gum, coca-cola, Mac Donald's, les westerns, Dallas,

⁹ Série en cours, par Lance Armstrong.

¹⁰ Pascal BONIFACE, « Géopolitique du football », Seuil, 2002.

Ford...), la quasi-totalité du monde est restée insensible à la hiérarchie américaine des sports – soit que les pays étrangers les ignorent, soit qu'ils les situent moins haut »¹¹.

- Le sport « mondialisé » par les media.

La place fondamentale qu'occupe les media, y compris la presse écrite, dans le développement puis la mondialisation du sport ne date pas d'aujourd'hui.

« Dès le début, la presse a joué un rôle fondamental dans l'essor du sport », explique Georges Vigarello¹². Les premiers événements sportifs qui ont fait l'objet d'une couverture systématique par la presse sont les courses cyclistes, dès le début du XXème siècle. Ces compétitions sont organisées ou récupérées (Paris Rouen en 1869, le Tour de France en 1903) par les médias.

Fait nouveau, les nouvelles épreuves sportives sont largement commentées et racontées. Des journaux spécialisés apparaissent et créent du discours pour un public qui en demande et qui fait par la même exister le sport et les premiers champions. Parallèlement, la presse dessine rapidement les contours de l'économie du sport moderne : créer des événements sportifs pour attirer du public, faire de la publicité de marques sur les épreuves et finalement augmenter le tirage en élargissant le lectorat. Conclusion du philosophe : le sport est contemporain de la manière dont nos sociétés rentrent dans le monde de l'information et de l'événement. Il ne les a pas inventés, mais il en est le reflet. Le sport d'aujourd'hui n'est que le prolongement du sport d'hier, déjà constitué de spectacle, d'argent, de gloire et de tricherie. Il s'est simplement massifié et diversifié et les nouveaux médias qui sont apparus à partir de 1950 n'ont fait qu'accentuer le phénomène.

C'est le développement de la télévision qui va véritablement apporter une dimension nouvelle à la diffusion mondiale du sport et à sa mondialisation économique.

La présence du sport à la télévision est pratiquement aussi ancienne que la télévision elle-même. Pour ce qui est de la France, la première retransmission en direct date de 1948 avec l'arrivée du Tour de France. Les premières images de football concernent la rencontre France-Suède en 1949. La première retransmission intégrale d'un match intervient en 1952, avec la finale de la Coupe de France¹³.

Le sport et les media, en particulier la télévision, sont associés depuis plusieurs décennies dans une communauté d'intérêts extrêmement étroite. Il s'agit d'un véritable

¹¹ Paul Yonnet, « Système des sports », Gallimard, 1998. Cette remarque est cependant à tempérer quelque peu. Depuis quelques années en effet, le championnat américain de basket-ball professionnel (NBA) fait un grand nombre d'émules en Europe, en France tout particulièrement.

¹² « Le journal du CNRS » sur l'Internet, n° 170/171 mars-avril 2004.

mariage, et même d'une relation passionnelle tant les deux phénomènes s'auto entretiennent et ont parfois des effets pervers l'un sur l'autre.

L'audience télévisée cumulée des grandes compétitions sportives ne cesse de croître et atteint au début du XXI^{ème} siècle des proportions vertigineuses qui expliquent à elles seules l'attrait économique que le sport télévisé représente pour des entreprises présentes sur un marché mondial, en terme de nombre de consommateurs susceptibles d'être simultanément « touchés » par une campagne de publicité.

En termes d'audience mondiale, les plus grands évènements sont, dans l'ordre décroissant : le championnat du monde de formule 1 (57,7 milliards de téléspectateurs en 1999, en dépit d'un « tassement » récent du à une relative perte de l'incertitude sportive, mais avec un maintien à plus de 50 milliards de téléspectateurs en audience cumulée sur durée de la « saison »), la coupe du monde de football, les Jeux Olympiques d'été (Pour les JEUX Olympiques de Sydney en 2000 : plus de 30 milliards de téléspectateurs dans 220 pays en audience cumulée sur les deux semaines), les championnats du monde d'athlétisme.

En fait, le sport est en tête des palmarès des audiences de télévision dans le monde devant les fictions et a pris depuis quelques années la première place des genres les plus regardés par les téléspectateurs¹⁴.

Une telle manne en termes d'audience et de clientèle potentielle explique les sommes impressionnantes que les grandes chaînes de télévision sont disposées à consacrer à la diffusion d'évènements sportifs. En 2001, les dépenses consacrées par les chaînes de télévision européennes pour acquérir les droits de retransmission sportifs étaient estimées à 3,5 milliards d'euros par an, celles des diffuseurs français dépassant les 450 millions d'euros.

Les plus grands évènements sportifs se sont développés grâce aux media et ce sont les droits de retransmission qui constituent aujourd'hui l'essentiel des recettes financières des comités de candidatures ou des fédérations sportives.

L'évolution du montant des droits de retransmission des Jeux Olympiques d'été est à elle seule révélatrice de ce phénomène. Ces droits étaient de 1,9 million de dollars en 1964, et sont passés à 34,9 millions en 1976, à 287 millions en 1984, à 636 millions en 1992, à 800 millions pour 2000 et à plus d'un milliard de dollars pour 2004.

Les dépenses annuelles totales consacrées par les chaînes de télévision européennes pour acquérir des droits de retransmission sportifs étaient estimées à 3,5

¹³ Source : CSA, mars 2000.

¹⁴ Source : Eurodata TV worldwide (filiale de Médiamétrie).

milliards d'euros en 2001, celles des diffuseurs français dépassant les 450 millions d'euros.

Les plus gros contrats TV en 2001¹⁵ :
(montant en milliards €)

Evénement sportif	Durée	Montant
Coupe du monde de football	2002-2006	2,15
Jeux olympiques d'été	1996-2008	1,3
"Premier League" anglaise (football)	1996-2001	0,87
Division 1 hollandaise (football)	1996-2004	0,6
"Série A" italienne (football)	1996-2001	0,34
Championnat du monde de Formule 1	2006-2016	0,34

Les droits de diffusion sur le seul territoire des États-Unis des Jeux Olympiques d'hiver de 2010 et d'été de 2012, remportés par General Electric et sa filiale NBC en juin 2003, atteignent un montant total de 2,201 milliards de dollars. Cet accord représente une hausse globale de 32,6% (34% pour les Jeux d'hiver et 32% pour les Jeux d'été)¹⁶.

Les effets pervers ne sont évidemment pas absents des relations entre sport et media, compte tenu du niveau des intérêts en jeu de part et d'autre. Les relations de plus en plus étroites qu'entretiennent le sport et la télévision suscitent en particulier des inquiétudes : perte d'autonomie ou de liberté de l'un des partenaires en raison de la position de force de l'autre ; influences sur les règles et sur l'esprit du jeu ; spirales inflationnistes dues à la concurrence ; course à la professionnalisation ; risques de voir les télévisions payantes accaparer peu à peu le meilleur du sport en privant des grands événements le public majoritaire, non abonné au câble ou au satellite.

Les media exercent aujourd'hui un poids prédominant sur le déroulement même des événements sportifs dont ils assurent la diffusion. Cette influence va de la simple fixation des horaires (dictée par la chasse au « prime time » et à l' « Access prime time ») à la modification pure et simple des programmes d'une compétition afin d'assurer la diffusion d'un contenu « télégénique » propre à attirer et fidéliser les téléspectateurs et donc les annonceurs. Les responsables des grands media audiovisuels doivent savoir qu'ils ne pourront aller au delà, au risque de tuer la poule aux œufs d'or.

Dans les années 1990, certains magnats des media ont tenté de « formater » les compétitions sportives pour que celles ci s'adaptent mieux à leurs impératifs. Ainsi,

¹⁵ Source : Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

¹⁶ Source : communiqué de presse du CIO, 6 juin 2003.

l'australien Rupert Murdoch a-t-il tenté de créer de toutes pièces une compétition internationale de rugby réunissant les seules « grandes » équipes et qui aurait signifié la fin du tournoi des 6 nations.

Les droits de retransmission ont atteint désormais de tels niveaux qu'il est probable, si la tendance reste stable, que certains pays ne pourront plus se permettre de retransmettre certains grands événements sportifs internationaux. Ce qui, il faut l'avouer, constituerait un paradoxe : le poids croissant de la télévision limitant la diffusion mondiale de l'événement sportif ! D'aucuns pensent que l'on a ainsi atteint le « point de non retour ».

- Le sport « mondialisé » par l'économie.

Dans les rapports étroits que le sport entretient aujourd'hui avec le secteur économique, deux phénomènes peuvent être plus particulièrement mis en lumière. D'une part, l'irruption de l'argent chez les acteurs du sport (sportifs et structures sportives). D'autre part, le poids croissant des entreprises du secteur marchand dans le monde du sport.

- L'irruption de l'argent chez les acteurs du sport.

On a assisté dans les deux dernières décennies du XX^{ème} siècle au développement de la professionnalisation de la quasi totalité des sports, y compris de ceux qui, comme l'Athlétisme ou le Rugby, tenaient l'amateurisme comme un de leurs principes les plus précieux.

L'Athlétisme, « matrice » de tous les sports, a ainsi vu se déverser des sommes très importantes en provenance des entreprises sponsors et des chaînes de télévision. Certains athlètes ont ainsi pu bénéficier de revenus conséquents (mais encore largement inférieurs aux revenus pratiqués dans d'autres sports comme le football, la course automobile, le basket-ball ou le tennis).

Les meetings d'athlétisme se sont récemment fédérés en une « golden league » qui allait jusqu'à offrir initialement des lingots d'or à partager entre les vainqueurs !¹⁷ Dès lors, on est bien loin de la simple couronne de lauriers ou de la médaille en métal plaqué offerte comme seul trophée aux athlètes vainqueurs jusque dans les années 50.

Dans d'autres sports, professionnalisés depuis plus longtemps, les sommes d'argent mises en jeu ont connu des augmentations spectaculaires à partir du milieu des années 70. (gain des vainqueurs des grands tournois de tennis, salaires des footballeurs...).

Les revenus globaux (salaires et revenus « annexes » tirés en particulier de la publicité) des sportifs professionnels les mieux payés atteignent aujourd'hui des niveaux que l'on imaginait pas possibles il y a dix ans. Même s'il est assez difficile de connaître les montants exacts, il semble néanmoins qu'en tête du classement des sportifs professionnels les mieux payés en 2003, figurent le golfeur américain Tiger Woods avec plus de 80 millions d'euros et le pilote de formule 1 Michael Schumacher avec environ 60 millions d'euros¹⁸.

Il s'agit d'un phénomène qui est dû principalement au développement des media audiovisuels et a l'intérêt qu'ils ont très vite porté au spectacle sportif. La croissance spectaculaire des audiences télévisées et les recettes qu'elles ont engendrées ont entraîné une double conséquence :

- d'une part, d'enrichir les organisateurs des grandes compétitions, nationales et internationales, et les clubs dans les sports collectifs, en particulier le football en Europe, grâce à la commercialisation des droits de retransmission audiovisuels ;
- d'autre part, les entreprises « sponsors » ont enrichi les sportifs, les clubs et les fédérations, nationales et internationales, qui deviennent des « supports » très avantageux dans la conquête des marchés.

On assiste aujourd'hui à ce que l'on serait tenté d'appeler une ultime évolution qui tient au fait que certains acteurs du monde du sport deviennent eux-mêmes des acteurs importants du monde économique. Quelques uns des plus grands clubs de football entrent en bourse en Angleterre, en Espagne, en Italie, en France bientôt...

Mais là encore, comme ce qui concerne les droit audiovisuels, le système a peut-être atteint ses limites dans les toutes dernières années du XX^{ème} siècle. Depuis le début des années 2000, les clubs de football connaissent de très grandes difficultés financières. En Italie, par exemple, les 18 clubs de première division ont accumulé une dette totale de près de deux milliards d'euros. Un grand nombre d'entre eux sont très proches du dépôt de bilan. En France, certains clubs sont dans une situation financière préoccupante.

Ces difficultés sont en grande partie dues à une inflation non maîtrisée de la masse salariale. Ces difficultés en France expliquent la « fuite » des sportifs français vers les clubs qui peuvent supporter des salaires de très haut niveau : clubs de football en Angleterre et en Espagne, clubs de basket-ball aux Etats-Unis, de rugby en Angleterre... Les causes et les effets s'entretenant mutuellement, cette migration nourrit ainsi la dynamique de la

¹⁷ Les lingots d'or ont été remplacés depuis 2000 par la somme d'un million de dollars.

¹⁸ Source ; « l'Equipe magazine » , avril 2004.

mondialisation. On peut noter que ces effets pervers sont très exactement identiques à ceux qui touchent les entreprises, dont seules les plus importantes et celles qui sont leaders sur leur marché peuvent espérer survivre dans le contexte de la mondialisation.

➤ Les « marchands du stade » ont investi le monde du sport.

On ne peut que constater le poids croissant des entreprises du secteur marchand, et en particulier de certaines grandes multinationales, dans le développement actuel du sport.

Les entreprises interviennent à deux niveaux (qui ne sont pas exclusifs l'un de l'autre) dans le monde du sport: la fourniture d'infrastructure ou de matériels divers (les « équipementiers »), et l'apport de moyens financiers en contrepartie d'un affichage de type publicitaire (« sponsoring »).

De fait, depuis le milieu des années 80, « un véritable ordre sportif marchand et mondialisé est apparu ».¹⁹

Les grands équipementiers et sponsors associent désormais parfois le nom de leurs marques à celui de certaines grandes compétitions. Le poids croissant du secteur industriel et commercial dans le sport se lit ainsi aujourd'hui dans les intitulés mêmes de certaines grandes compétitions internationales :

- La Coupe Davis (tennis) a été rebaptisée la « Davis Cup by BNP Paribas » après s'être appelée, dans les années 90, la « Davis Cup by NEC »;
- Les épreuves éliminatoires de la coupe de l'America (voile) s'appellent la « Coupe Louis Vuitton » ;
- Le tournoi des 6 nations de rugby s'appelle désormais le « RBS six nations championship » (du nom d'une banque anglaise) ;
- On peut citer également, parmi bien d'autres : le « trophée Lancôme » (golf), le « trophée Lalique » (patinage artistique), le « trophée Andros » (course automobile)...

Dans bon nombre de disciplines, les sportifs sont devenus de véritables « hommes-sandwichs », le maillot ou la combinaison couvert de logos de marques commerciales sponsors : football, sport automobile, handball, et même, depuis peu, rugby.

Pour protéger des appellations ou des emblèmes considérés comme éléments constitutifs d'un patrimoine collectif, les organismes en charge de l'organisation de certaines grandes compétitions ont choisi de protéger commercialement leurs dénominations. Les noms originels de certaines grandes compétitions sont désormais des marques déposées (le Tour de

¹⁹ Jean-François Bourg, chercheur au Centre de Droit et d'Economie du Sport, au CNRS, et à l'université de Limoges.

France) les emblèmes du CIO²⁰ sont déposés et font l'objet de « copyrights » (anneaux olympiques, le terme « Jeux Olympiques »...) dont l'organisation est « propriétaire ».

Le poids des entreprises est tel, qu'elles façonnent parfois l'événement sportif lui-même. Ainsi au Japon le championnat national de football est désormais disputé par des clubs qui ne représentent plus les villes, mais les grandes sociétés commerciales.

Il faut noter que l'irruption des marques commerciales dans le monde du sport n'est pas particulièrement récente et ne remonte pas seulement aux dernières années du XX^{ème} siècle. En cyclisme par exemple, les équipes qui prennent part au Tour de France ne sont plus, depuis 1962, des équipes nationales, mais des équipes de marques commerciales.

Dans les années quarante et cinquante, quand Fausto Coppi ou Louison Bobet se disputaient la victoire, ils couraient sous les couleurs de l'Italie et de la France. Aujourd'hui les équipes qui s'affrontent le font sous des bannières commerciales et se nomment « Cofidis », « Crédit Agricole », « AG2R » ou « US Postal ».

Enfin, on assiste depuis une dizaine d'années à l'apparition de marques publicitaires sur les maillots d'équipes nationales (rugby, hand-ball, basket...) jusque là « territoires inviolables »... L'équipe de France de rugby, les « All Blacks » de Nouvelle-Zélande ainsi que les équipes nationales de football font ainsi figures d'îlots de résistance à « l'envahisseur ». Jusqu'à quand ?

1.1.2 Cette mondialisation entraîne des effets classiques : internationalisation et confusion des repères.

A l'origine, les pratiquants d'un sport, en particulier d'un sport collectif, au sein d'un club, étaient originaires du même quartier, de la même ville, de la même université ou de la même corporation. Les sports attirant un nombre important de spectateurs, puis de téléspectateurs, comme le football, le rugby, le cyclisme, permettaient donc un attachement identitaire assez fort de la part des pratiquants comme des « supporters ».

Or, les différentes formes de la mondialisation du sport ont entraîné une internationalisation marquée au sein des acteurs du sport et par là-même, un affaïssement, voire une disparition de ce rattachement identitaire.

²⁰ Comité International Olympique.

- Une internationalisation croissante des acteurs du sport.

On peut faire une lecture dans le temps long d'une évolution qui a commencé avec l'arrivée dans des clubs d'une ville de sportifs qui n'en sont pas originaires, puis aujourd'hui avec l'accroissement, parfois sans limite, du nombre de sportifs non nationaux.

En ce qui concerne le football, on assiste à un décalage grandissant entre l'identité des clubs, qui portent les couleurs de villes, souvent emblématiques de leur région ou de leur pays, et l'origine géographique des joueurs qui les composent. Depuis le développement du football professionnel, dans les années trente, il est courant que les joueurs d'un club ne soient plus originaires de la ville hôte du club. Mais jusqu'en 1995, les clubs de football professionnels devaient limiter à deux le nombre de joueurs non-nationaux qu'ils pouvaient sélectionner pour une rencontre nationale ou internationale.

Or, l'ouverture des frontières et la libre circulation des personnes et des biens au sein de l'Union Européenne ont eu pour conséquence l'internationalisation croissante des clubs. La Cour de Justice des Communautés, dans l'arrêt « Bosman »²¹ du 15 décembre 1995, a officiellement contraint les clubs de football à se plier aux règles de la libre circulation des travailleurs de la même manière que toute entreprise en activité dans l'Union. De plus, la Cour de Luxembourg a rejeté tout lien entre un club sportif et l'Etat membre dans lequel il est établi.

On peut observer depuis cette date un développement extrêmement spectaculaire de la mobilité professionnelle des footballeurs, d'un pays à l'autre. Dès lors, les lois du marché faisant leur œuvre, les clubs les plus riches attirent à eux les joueurs les plus prisés. On assiste donc à de véritables « fuites » des talents vers l'Espagne, l'Italie ou l'Angleterre qui possèdent les seuls clubs capables de s'offrir les plus grandes vedettes (Réal de Madrid, Juventus de Turin, Inter de Milan, Manchester United, Arsenal, Chelsea...).

L'arrêt Bosman a entraîné une mobilité extrêmement forte des joueurs au sein de l'UE et une inflation des salaires entraînant des disparités croissantes entre clubs « riches » et « pauvres ».

Les instances sportives ont immédiatement souligné les dangers de cette évolution : concentration des joueurs vedettes dans quelques clubs entraînant un creusement des inégalités sportives, déclin des politiques de formation au sein des clubs, accroissement des inégalités de revenus entre joueurs augmentation du chômage des joueurs nationaux dans certains pays...

²¹ Du nom d'un footballeur belge.

Mais la jurisprudence *Bosman* est irréversible et s'est même expressément étendue à d'autres sports d'équipes, comme le basket-ball (arrêt « *Malaja* » du Conseil d'Etat, 30 décembre 2002, qui élargit les conséquences de l'arrêt *Bosman*²²).

Face à une telle évolution et à ses conséquences, l'UEFA²³ envisage de réagir en instaurant des règles pouvant déboucher sur une véritable « exception sportive » aux règles communautaires, à l'image de l'« exception culturelle » prônée par la France sur un autre terrain.

Le phénomène de l'internationalisation touche désormais les équipes nationales elles-mêmes, même si, sur ce point, la CJCE, toujours dans l'arrêt *Bosman*, a paru poser un garde-fou en admettant qu'une équipe nationale devait être composée de joueurs ayant la nationalité de l'Etat²⁴.

On doit cependant admettre que l'on assiste aux prémices d'une certaine « internationalisation des équipes nationales ».

C'est en premier lieu le cas du rugby, particulièrement depuis le début de la professionnalisation de ce sport en 1995. Comme pour le football, les clubs de rugby professionnels internationalisent leur recrutement. Mais en ce domaine, le rugby va encore plus loin puisque des joueurs étrangers peuvent maintenant, sous certaines conditions²⁵, être sélectionnés dans des équipes nationales, ce qui est (encore) impossible dans le football. On a ainsi pu assister à la sélection sous le maillot de l'équipe de France de joueurs sud-africains²⁶ ou néo-zélandais²⁷.

Cette pratique avait déjà connu, depuis longtemps, une forme atténuée, au sein des équipes britanniques, par le biais de la sélection de joueurs non-nationaux (au sens des nations constitutives du Royaume-Uni, ou même du Commonwealth). Ainsi depuis toujours, n'était-il pas rare de compter des Anglais dans l'équipe d'Ecosse ou des Gallois dans l'équipe d'Angleterre. Voire des Australiens, des Néo-zélandais ou des Sud-Africains dans certaines sélections nationales de l'hémisphère nord pour peu que chacun puisse apporter la preuve d'un rattachement d'un de ses ascendants (jusqu'à deux générations) à la nationalité voulue.

²² Cette décision rend illégaux les quotas de joueurs extra-communautaires fixés par les règlements de bon nombre de ligues professionnelles pour limiter les conséquences de l'arrêt *Bosman*.

²³ Union Européenne de Football Association.

²⁴ En ce cas, la Cour estime que la discrimination à l'égard des non-nationaux poursuit un objectif légitime, qu'elle est nécessaire à cet objectif et qu'elle n'est pas disproportionnée.

²⁵ Les critères fixés par l'IRB (International Rugby Board) pour être sélectionné dans une équipe nationale sont triples : 1) être né dans le pays ; 2) avoir un parent ou grand-parent né dans ce pays ; 3) y résider depuis trois ans. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2000, il faut ne pas avoir été retenu auparavant dans une autre sélection nationale.

²⁶ Peter de Viliers, Brian Liebenberg, Steven Hall, Eric Melville, Andries van Heerden.

²⁷ Tony Marsh, Legi Matiu.

En Athlétisme, les restrictions sont pour le moment moins contraignantes et on a vu ces dernières années certains athlètes adopter une nouvelle nationalité et être sélectionnés sous les couleurs de leur nouvelle patrie, pour des raisons parfois financières ou fiscales. Merlene Ottey, la plus célèbre sprinteuse Jamaïcaine court aujourd’hui sous les couleurs de la Slovaquie, et le coureur de demi-fond kenyan Wilson Kipketer est maintenant le meilleur athlète...danois !

Le traditionnel principe de rattachement des sportifs à leur nationalité est parfois remis en cause par les sportifs eux-mêmes.

Cette remise en cause peut être due à une revendication politique identifiée. C’est ainsi que des athlètes noirs américains ont exprimé leur rejet de la logique nationale à l’occasion des cérémonies protocolaires de remises de médailles lors des jeux olympiques de Mexico en 1968²⁸

Mais c’est aussi sur un mode « positif » que certains sportifs souhaitent ne pas être exagérément identifiés à leur pays d’appartenance. La sprinteuse américaine Wilma Rudolph, qui fut triple championne olympique aux Jeux Olympiques de Rome en 1960, déclarait lors d’une interview en 1974²⁹, qu’elle aurait préféré qu’aucun hymne particulier ne soit joué, ni aucun drapeau hissé, pour célébrer la victoire d’un athlète, afin de marquer le caractère universel du sport et la fraternité entre ses pratiquants.

- Une confusion des repères identitaires.

Cette dynamique de mondialisation à travers une internationalisation croissante des acteurs du sport conduit parfois à estomper, voire à éliminer, les frontières traditionnelles des Etats et les rattachements nationaux des équipes ou des sportifs.

Cette internationalisation entraîne alors une certaine confusion des repères identitaires pour le spectateur, surtout quand il n’est pas neutre.

L’arrêt Bosman a ainsi eu comme effet « secondaire », au delà du développement spectaculaire des mouvements de sportifs au sein de l’Union Européenne, une perte d’identité des clubs.

Dans certains cas en effet, des clubs comptent dans leurs rangs plus de joueurs étrangers que de joueurs nationaux. Le cas est assez fréquent en particulier en Angleterre (où

²⁸ Deux athlètes en particulier ont brandi leurs poings gantés de cuir noir, pendant la diffusion de l’hymne américain pour manifester leur refus d’être assimilés à un pays qui n’accordait pas, selon eux, une place suffisante à ses citoyens noirs.

²⁹ Source : l’Equipe magazine, février 2004.

les clubs londoniens d'Arsenal et de Chelsea constituent des exemples extrêmes puisqu'il est déjà arrivé à l'occasion de rencontre opposant les deux clubs qu'aucun joueur anglais ne figure sur le terrain !). Il y a donc là, incontestablement un facteur important de « détachement identitaire » des clubs, et de leurs supporters, par rapport à leur ville et de leur pays.

Cette évolution peut constituer, à long terme, une véritable menace pour l'avenir du sport en contribuant à diminuer l'intérêt que les spectateurs, et les téléspectateurs, portent au spectacle sportif. Car cet intérêt est fortement nourri d'un sentiment d'attachement national, voire d'une identification, à des sportifs ou des clubs représentatifs du pays.

Ce mouvement d'internationalisation et les menaces qu'il entraîne sur les sentiments identitaires, risque de s'amplifier dans les années qui viennent. En ce qui concerne le football, certains pays à faible audience internationale mais disposant d'importants moyens financiers, comme les émirats du Golfe Persique, tentent de recruter des joueurs étrangers en leur proposant une naturalisation rapide, et rémunératrice, qui leur permettrait d'être immédiatement sélectionnable dans l'équipe nationale de leur nouvelle « patrie ».

C'est bien pour contrer la menace, que représente ces naturalisations de complaisance, qui tendraient incontestablement à déformer la représentativité des sélections nationales, que le président de la FIFA a annoncé, en avril 2004, une prochaine réforme des modes de sélection : un joueur étranger ne pourrait être sélectionné dans l'équipe de son pays d'accueil que sous quatre conditions contraignantes et en particulier s'il y réside depuis au moins deux ans. "La naturalisation permettant à des joueurs qui n'ont aucun lien avec leur nouveau pays de jouer avec leur équipe nationale ne reflète pas l'objet des statuts de la FIFA", a précisé à cette occasion le président de la FIFA.

Ce projet de réforme, qui devra être entériné par le congrès de la FIFA en mai 2004, constitue un moyen de réguler un mouvement jugé pervers de la mondialisation du sport.

La Formule 1 offre un autre exemple d'une internationalisation qui génère une certaine confusion « identitaire ». Quel pays gagne quand Michael Schumacher remporte un grand prix ? L'Allemagne bien sur, mais aussi l'Italie, pays du constructeur (Ferrari), et la France, pays du directeur de l'équipe³⁰. Et encore Ferrari représente-t-elle l'exemple d'une équipe fortement marquée par une identité italienne. Mais la « nationalité » d'un grand nombre d'écuries de Formule 1, est pour le moins délicate à discerner : motoristes allemands ou japonais, châssis britanniques ou italiens, sponsoring par de grandes entreprises multinationales.

³⁰ Jean Todt.

La victoire d'Alinghi³¹ (on peut noter qu'il s'agit là encore d'un nom de marque commerciale) dans la coupe de l'America en 2003 offre un autre exemple révélateur d'une internationalisation qui fausse parfois les repères et constitue un puissant symbole de la mondialisation du sport.

L'analyse de cette victoire en termes d'identité nationale n'est pas aisée. Est-ce une victoire de la Suisse ? La réponse est à la fois positive et négative. Cette victoire a certes déclenché une dynamique incontestable de « nationalisme sportif » de la population suisse, accentuée par le fait que la Confédération Helvétique est ainsi devenue le premier pays d'Europe à conquérir le plus prestigieux trophée de la voile³². En arrière plan de cette performance, toutes les traits de la mondialisation sont pourtant réunis : un Etat sans littoral maritime qui remporte le plus célèbre trophée nautique du monde, avec une équipe très internationale (comprenant notamment l'ancien barreur néo-zélandais vainqueur de la coupe quatre ans plus tôt, et un tacticien français)...

1.2. Une mondialisation qui revêt également des formes originales.

1.2.1 Le mouvement sportif : une tentative de régulation de la mondialisation.

La dynamique de mondialisation du sport est accentuée par ce que l'on appelle traditionnellement le « mouvement sportif mondial », constitué du mouvement olympique et des fédérations internationales de chacun des grands sports.

Avec le développement mondial du sport, et en particulier en raison des importants enjeux économiques qu'il véhicule, ce mouvement sportif est devenu réellement très puissant, allant parfois jusqu'à jouer un rôle non négligeable sur la scène internationale. Il s'agit de fait d'un véritable système parallèle du système international étatique et supra étatique.

Le « mouvement olympique » tout particulièrement, s'impose de plus en plus sur la scène internationale, et on peut lire dans son évolution la volonté de constituer un système supranational parallèle au système des Nations-unies. Il est parallèle en ce qu'il est à la fois très semblable dans sa composition et son fonctionnement, mais aussi en ce qu'il se situe sur un autre plan que celui des relations internationales traditionnelles.

³¹ Ce sont des « syndicats » (au sens britannique) qui s'affrontent dans les régates de la Coupe de l'America.

³² Et aussi le plus ancien trophée sportif encore disputé dans le monde. La coupe de l'America est en effet disputée depuis 1850.

- Le mouvement olympique : un système supranational parallèle.

La dénomination courante de « mouvement olympique », recouvre le Comité International Olympique (CIO), les comités olympiques nationaux, le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) et l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).

Les principes du mouvement olympique, inscrits dans la charte olympique, mettent en valeur, depuis 1894, deux caractéristiques de la mondialisation contemporaine : universalisme et compétitions entre individus et non entre Etats.

Il est ainsi stipulé, à l'article 9-1 de la Charte Olympique : « Les Jeux Olympiques sont des compétitions entre athlètes, en épreuves individuelles ou par équipes, et non entre Pays ». On oublie souvent cette affirmation tant les athlètes concourent sous leurs couleurs nationales.

➤ Le CIO constitue le véritable « gouvernement » du sport mondial, au moins en ce qui concerne les sports figurant au programme des Jeux Olympiques.

Le CIO, qui se veut le défenseur du sport que la Charte Olympique érige en « droit de l'homme »³³, n'est pas une ONG tout à fait comme les autres. Il jouit, depuis le début des années 80, du statut, reconnu par l'ONU, d'« organisation internationale non gouvernementale ».

En raison du poids croissant que le sport prend dans l'économie et les relations internationales, le président du CIO est devenu aujourd'hui une personnalité du niveau d'un chef d'état ou plutôt d'un secrétaire général d'une ONU-bis, qui traite « d'égal à égal » avec le secrétaire général des Nations-unies. Le CIO, dispose en effet de tous les attributs formels d'une souveraineté étatique ou supra-étatique. N'a-t-il pas un drapeau (le drapeau olympique³⁴), une charte (la charte olympique), qui élève le « droit au sport » au niveau des droits de l'homme, un hymne³⁵, une devise olympique³⁶, des décorations olympiques (l'ordre olympique) ? Il ne manque finalement qu'un passeport olympique pour faire du CIO l'équivalent de l'ONU...

Le mouvement olympique s'est construit en marge, mais aussi en parallèle, du système traditionnel des Etats et de l'ONU. Et ce n'est pas un hasard si le CIO a établi son siège à Lausanne, dans un pays emblématique de la neutralité internationale et qui est resté non-membre de l'ONU jusqu'en 2002.

³³ Principe fondamental n°8 de la Charte Olympique : « la pratique du sport est un droit de l'homme. Tout individu doit avoir la possibilité de pratiquer le sport selon ses besoins ».

³⁴ Inauguré à l'occasion des jeux olympiques de Paris en 1924.

³⁵ Œuvre du compositeur grec Spiros Samaras, créée en 1896.

³⁶ « Citius, altius, fortius ».

➤ Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) est une juridiction internationale originale, créée en 1984, et profondément réformée en 1994, qui constitue une réponse originale du mouvement olympique à l'un des défis de la mondialisation.

Le développement fulgurant du sport professionnel et du sport de haut niveau en général a eu, en effet, pour conséquence que les athlètes, clubs sportifs, fédérations, sponsors, organisateurs d'événements sportifs et autres personnes ou entités impliquées dans le sport sont devenus beaucoup plus exigeants sur le plan juridique. Les enjeux économiques dans le sport devenant de plus en plus importants, cette situation provoque logiquement une multiplication des sources de conflits potentiels. Désormais, l'attitude des tribunaux étatiques par rapport aux affaires du sport a changé et l'intervention des juges a tendance à augmenter.

La création du TAS s'inscrit dans ce contexte. En effet, même si les litiges juridico-sportifs peuvent toujours être tranchés par les tribunaux ordinaires, l'existence d'un tribunal international comme le TAS, spécialisé, peu onéreux et travaillant rapidement, permet d'offrir un mode de résolution des litiges sportifs adapté aux besoins spécifiques de la communauté sportive mondiale.

Le TAS, dont le siège est à Lausanne, présente des parallèles évidents avec l'organe juridictionnel de l'ONU, la Cour Internationale de Justice, installée à La Haye. De fait, c'est le juge Kéba Mbaye, membre du CIO, alors Juge à la Cour Internationale de Justice qui a conduit à partir de 1982 les études des statuts de la future instance juridictionnelle du sport. Et l'on retrouve dans les modes de fonctionnement du tribunal, les caractéristiques de la CIJ : des sentences arbitrales qui ont la même force exécutoire que les jugements des tribunaux ordinaires, une assistance aux parties pour trouver à leur litige une solution amiable par la voie de la médiation lorsque cette procédure est admise. Le TAS rend également des avis consultatifs concernant des questions juridiques liées au sport. Enfin, le TAS met en œuvre des tribunaux non permanents.

Le TAS est placé sous l'autorité administrative et financière du Conseil International de l'Arbitrage en matière de Sport (CIAS). Le tribunal compte plus de 150 arbitres, choisis pour leurs connaissances de l'arbitrage et du droit du sport. Ils proviennent de 55 pays différents. Chaque année, environ 50 affaires sont enregistrées par le TAS.

En principe, deux types de litiges peuvent être soumis au TAS : les litiges de nature commerciale et les litiges de nature disciplinaire.

Il est intéressant de noter qu'une cour suprême nationale, le Tribunal Fédéral helvétique, a reconnu au TAS, par un arrêt du 15 mars 1993, la qualité de véritable tribunal arbitral.

Une sentence rendue par le TAS est définitive et obligatoire pour les parties à compter de sa communication. Elle peut en particulier être exécutée conformément à la Convention de New York pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, que plus de 125 pays ont ratifiée.

➤ L'Agence Mondiale Antidopage (AMA) est une structure de création récente³⁷ dont la vocation est de lutter contre un des effets les plus pervers de la mondialisation du sport. Sur la lutte contre le dopage se joue en effet sans doute une partie importante du combat du sport mondial pour sa pérennité. Il doit en effet éviter certaines dérives pour rester ce qu'il est, et donc aussi attractif pour tous ceux qui y investissent. La composition de l'AMA reflète l'importance que tous les acteurs de la scène mondiale accordent à ce fléau. L'agence est en effet de composition mixte et réunit le mouvement olympique, le Conseil de L'Europe, des Etats représentant l'Union Européenne, et des Etats représentant les quatre autres continents.

- Les grandes fédérations internationales :

Les sports les plus pratiqués dans le monde, et en particulier les sports professionnels les plus diffusés par les media audiovisuels sont dirigés, sur le plan supranational par de fédérations internationales (FIFA, FISA³⁸, FIT³⁹, UISC⁴⁰ ...), qui orchestrent les intérêts des différentes fédérations nationales et qui défendent les intérêts de leurs sport sur la scène internationale. Cette défense des intérêts s'exercent en particulier envers les entreprises du secteur marchand et les media.

Ce sont ces fédérations qui, en dehors des Jeux Olympiques, organisent les grandes compétitions internationales dans leur sport. En dehors des jeux olympiques, pour lesquels le CIO est seul responsable, ce sont elles qui négocient avec les diffuseurs les droits de retransmission, qui génèrent des recettes si importantes pour le développement du sport.

Les grands fédérations peuvent jouer un rôle de régulateur ou de modérateurs des dynamiques économiques de la mondialisation, qui peuvent constituer des menaces pour l'avenir des compétitions sportives. Ainsi, comme on l'a vu plus haut, la CJCE a souhaité inclure le sport dans le périmètre des activités économiques communautaires. Or, on peut

³⁷ Créée le 10 novembre 1999.

³⁸ Fédération Internationale du Sport Automobile

³⁹ Fédération Internationale de Tennis

⁴⁰ Union Internationale du Sport Cycliste

souligner les efforts que déploient l'UEFA⁴¹ et d'autres instances sportives internationales pour tenter d'obtenir une exemption partielle de l'application au sport des traités communautaires afin d'assurer la pérennité de disciplines dont l'identité a été fondée sur la primauté accordée à la compétition sportive⁴²

1.2.2 Le sport comme élément des relations internationales.

- Le sport, est devenu un acteur des relations internationales.

- Le mouvement sportif, et en particulier le mouvement olympique, se veut porteur de valeurs d'universalisme qui constituent en quelque sorte une « mondialisation volontariste ». On peut noter que le mouvement olympique moderne affiche, depuis ses débuts, dans la dernière décennie du XIX^{ème} siècle, le désir de voir disparaître les frontières entre les individus et la volonté de promouvoir « l'amitié entre les peuples ». Cet universalisme est encore aujourd'hui revendiqué par le mouvement olympique et sous-tend la Charte Olympique, qui constitue à la fois une constitution sportive et une déclaration de foi.

- Le mouvement sportif occupe aujourd'hui une place réelle, même si elle n'est pas déterminante, dans les relations internationales. Si bon nombre d'Etats voient dans le sport un vecteur d'affirmation de leur existence sur la scène internationale (cf. infra 2^{ème} partie), le mouvement sportif lui-même occupe une place de plus en plus importante sur cette même scène.

Un exemple de ce statut réside dans le concept de la « trêve olympique », hérité des Jeux antiques.

Lors de la rénovation des Jeux, Pierre de Coubertin reprend l'idée d'une trêve olympique, en particulier quand il rédige la première Charte olympique : « Le but de l'olympisme est de mettre en toute occasion le sport au service du développement harmonieux de l'humanité (...) et de contribuer à l'établissement d'un monde pacifique ».

Malheureusement, malgré des appels répétés en faveur d'un arrêt des conflits pendant la durée des Jeux de l'ère moderne, cette trêve ne sera jamais respectée. A l'inverse, ce sont les deux guerres mondiales qui vont provoquer l'annulation de trois éditions des Jeux Olympiques, en 1916, 1940 et 1944

Cette trêve est cependant encore officiellement mise en œuvre aujourd'hui, et fait même l'objet d'une résolution de l'assemblée générale de l'ONU, « pour l'édification d'un

⁴¹ Union Européenne de Football Association.

⁴² Jean-François Bourg, cité supra.

monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique », adoptée à l'unanimité des 190 Etats membres. A l'occasion de ce vote, par 190 Etats, le président du CIO intervient à la tribune de l'ONU, privilège d'ordinaire réservé aux chefs d'Etats.

C'est en 1993 que l'ONU est ainsi intervenue officiellement pour la première fois, afin que les athlètes de l'ex-Yougoslavie puissent prendre part aux Jeux Olympiques d'hiver de 1994.

Lors de sa dernière intervention à l'ONU, l'actuel président du CIO, Jacques Rogge, a pu réaffirmer le rôle que le mouvement olympique entend tenir dans la prévention et la résolution des conflits. Certes, ce rôle ne peut qu'être subsidiaire par rapport à celui de l'ONU et des autres organisations gouvernementales. Néanmoins, le directeur du « Centre international pour la trêve olympique » a précisé à cette occasion les limites mais aussi la portée de la résolution des Nations-unies : « la trêve olympique (...) ne prétend pas amener la paix là où les gouvernements ou les organisations internationales ont échoué, le sport ne prétend pas dépasser toutes les faiblesses humaines. Mais avec cette résolution, on espère utiliser le sport et le temps des Jeux Olympiques pour établir les conditions de règlement pacifique de longue durée (...) Vous ne pouvez pas envoyer une partie de votre jeunesse concourir en paix sur les terrains de sport et une autre mourir sur des champs de bataille. »

Par le passé, le mouvement olympique a tenu un rôle non négligeable sur la scène internationale, et la portée de ce rôle a été modulé en fonction de la personnalité des présidents qui se sont succédés.

Juan Antonio Samaranch, président de 1980 à 2001, fut en ce domaine un des plus « interventionnistes » sur la scène internationale. Diplomate de carrière⁴³, il a incontestablement donné un poids nouveau à la fonction de président du CIO, bien que sa présidence ait été aussi largement entachée par des scandales liés à la corruption des membres de cette vénérable institution. Dès son élection, il a entrepris un long périple à travers le monde pour établir de nombreux contacts avec chefs d'Etat et dirigeants sportifs et défendre la cause olympique.

A noter qu'à sa manière, le CIO s'est immiscé dans les relations internationales et a utilisé à son compte l'arme du boycott en excluant l'Afrique du Sud du mouvement olympique, et donc des Jeux Olympiques, en 1968, en raison de la politique d'apartheid pratiquée par le gouvernement de Pretoria. Le CIO a d'ailleurs été la première organisation

⁴³ Il fut ambassadeur d'Espagne à Moscou de 1977 à 1980.

internationale, avant même l'ONU, à réintégrer l'Afrique du Sud, en 1992 dès la libération de Nelson Mandela et les débuts de la politique d'ouverture multiraciale.

La place importante qu'occupent aujourd'hui les grandes manifestations sportives dans les relations internationales ne se traduit pas uniquement de manière positive. L'écho qui les accompagne contribue à en faire des cibles de choix pour les mouvements terroristes en raison de l'audience internationale que pourront prendre leurs actions dans ce cadre. C'est ainsi qu'en 1972, pendant les Jeux Olympiques de Munich, un groupe de terroristes palestiniens enlève et assassine des athlètes et des accompagnateurs de la délégation israélienne. En 2004, le risque terroriste est à tel point présent dans les esprits, que le concours de l'OTAN a été demandé par les autorités grecques pour assurer la sécurité des Jeux Olympiques d'Athènes⁴⁴.

- Une géopolitique « sportive » ?

En observant la composition des organismes constitutifs du mouvement sportif mondial ainsi que le comportement de leurs membres, on se rend compte que les critères traditionnels et les règles habituelles de fonctionnement des relations internationales ne sont pas toujours respectés quand il s'agit du sport.

➤ Composition des organismes internationaux :

La composition des organismes constituant le mouvement sportif mondial est révélateur d'un souci des fondateurs de s'inscrire en marge des règles internationales traditionnelles.

La politique au sein du CIO et de certaines grandes fédérations internationales pour l'admission de nouveaux membres révèle une tendance à se différencier des organisations internationales et parfois même des critères habituels des relations internationales.

Pour ce qui est du CIO, une caractéristique essentielle tient au fait que ce ne sont pas les Etats qui adhèrent au Comité, mais les comités olympiques nationaux. Ces comités sont des organismes dotés la plupart du temps de la personnalité juridique dans leur pays. Les statuts de ses comités sont variés : de droit privé (Etats-Unis), de droit public (France), ou mixte (Grande-Bretagne).

⁴⁴ Le budget consacré par la Grèce à la sécurité des Jeux a atteint un milliard 620 millions \$, soit près de quatre fois la somme dépensée pour protéger les Jeux de Sydney en 2000.

Selon les vœux de Pierre de Coubertin, les statuts du CIO prévoient que les membres, cooptés par leurs collègues, ne représentent pas leur pays au sein du comité mais sont, à l'inverse, ses ambassadeurs auprès de leur pays.

La charte olympique, dans sa version de 1991, stipulait que pouvaient être admis au CIO, les CNO de chaque « pays ». Le terme « pays » devant être entendu comme « tout pays, Etat, territoire ou portion de territoire que le CIO considère selon sa discrétion absolue comme zone de juridiction du CNO... ». Cette approche libérait le CIO de décisions prises par d'autres organismes internationaux. Mais ouvrait aussi la porte aux revendications nationalistes.

Une correction est intervenue dans la version révisée en 1996 : l'expression « pays » signifie désormais pour le CIO « un Etat indépendant reconnu par la communauté internationale ».

Une certaine forme « d'exception olympique » a donc vécu. Néanmoins, le CIO compte dans ses rangs des CNO des comités « nationaux » qui émanent d'entités qui ne sont pas reconnues comme Etats par la communauté internationale. Ainsi en est-il des comités taiwanais, palestinien...

Certains des grands mouvements sportifs internationaux comptent plus de membres que l'ONU et réunissent des fédérations nationales d'Etats ou de nations :

- qui ne sont pas des Etats reconnus par la communauté internationale (Hong-Kong , Macao, la Polynésie Française ou Porto Rico pour la FIFA) ;
- ou qui ne se rencontrent pas dans une autre enceinte : Chine et Taiwan, Israël et Palestine.

➤ Il existe une « géopolitique sportive » propre :

On peut en particulier parler d'une « géopolitique olympique » qui obéit à des règles propres et parfois distinctes de celles de la géopolitique traditionnelle.

- La particularité de la « géopolitique sportive » remonte aux premiers âges de l'olympisme moderne puisque Pierre de Coubertin lui-même a reconnu l'existence du CNO finlandais 20 ans avant l'indépendance de la Finlande, passant ainsi outre aux règles des relations internationales de son temps.

- Les votes des membres du CIO n'obéissent pas toujours à une logique nationale qui semblerait naturelle pour les observateurs des relations internationales traditionnelles. Ainsi, à l'occasion des votes du CIO pour désigner la ville qui aura l'honneur d'accueillir les Jeux

Olympiques, on assiste souvent à des alliances « contre-nature » au regard des équilibres internationaux traditionnels⁴⁵.

- Le sport fait parfois fi de certaines constantes de la géopolitique traditionnelle. Ainsi, comme le souligne Youcef Fates⁴⁶, son essor dans les pays du tiers monde, depuis les années 60, est tel qu'alors même que le sport reflète très directement les valeurs de la modernité occidentale, et la symbolise même, il demeure un acquis irréversible dans le monde arabo-musulman, entraînant même un véritable consensus national. Les islamistes intégristes ne s'opposent plus qu'à la pratique du sport par les femmes. « Dans les pays musulmans, en refusant la soumission de l'Etat et de la pratique sportive au religieux, le sport pose à sa manière la séparation du religieux et du temporel car, en se libérant de la tutelle des Oulémas, dont il ne relève pas, il devient un instrument pédagogique de la sécularisation ».

En Asie du sud, le cricket, sport hérité de l'ancien colonisateur britannique et jeu traditionnel des aristocrates, est devenu aujourd'hui l'objet d'une passion collective, toutes classes confondues.

Le sport est donc bien une activité au cœur de la dynamique de la mondialisation, sous tous ses aspects, en particulier économiques et médiatiques.

Cependant, il apparaît que le concept de nation s'exprime de façon plus évidente encore à travers le sport.

De fait, malgré des caractéristiques manifestes d'une intégration complète à la dynamique de la mondialisation, le sport semble devoir demeurer un terrain privilégié d'expression de logiques de puissance, en particulier nationales.

⁴⁵ Même si les votes sont secrets, certaines informations arrivent à filtrer ou sont sciemment distillées à la presse par les membres du CIO...

⁴⁶ Maître de conférences à l'université Paris X-Nanterre.

2 ème partie : Le sport reste néanmoins un terrain d'expression privilégié des logiques de puissance.

2.1. Une éternelle instrumentalisation du sport dans les jeux de puissance.

Par de nombreux aspects, le sport est utilisé comme un instrument par les nations, ou les Etats, dans un contexte d'affrontement de logiques de puissance. Il se trouve alors renvoyé à l'opposé de la dynamique de la mondialisation.

2.1.1 Une instrumentalisation politique qui n'est pas récente.

- Le sport mis au service des logiques de puissance.

Les gouvernements ont souvent projeté des enjeux très puissants dans les compétitions internationales et dans les sportifs qui portent leurs couleurs nationales.

- Le sport utilisé comme vitrine d'une nation.

Cette utilisation systématique du sport au service de l'image d'un Etat, a plus particulièrement été le fait des régimes totalitaires.

L'utilisation, jusqu'à la caricature, par Mussolini et son gouvernement, des victoires de l'Italie lors des coupes du monde de football en 1934 et 1938, offre un exemple très parlant de l'instrumentalisation du sport à des fins politiques et de propagande.

Mais deux exemples sont encore plus emblématiques à cet égard : L'Allemagne nazie, et la République Démocratique Allemande (RDA) entre 1948 et 1990.

Ce n'est pas un hasard si ces deux exemples significatifs sont offerts par l'Allemagne. En effet, le sport et le culte du corps occupent, depuis très longtemps, une place très particulière dans l'histoire politique de la nation allemande. Dès la fin du XVIIIème siècle, les chrétiens sociaux des « Lumières » allemandes avaient introduit l'éducation physique dans leurs lycées expérimentaux⁴⁷. La gymnastique associative, fondée en 1811, fut un mouvement politique d'opposition à l'occupation napoléonienne et promoteur de l'unité allemande⁴⁸. Claude Hurtebize⁴⁹ peut ainsi affirmer que « la culture gymnique et sportive de l'Allemagne

⁴⁷ Sans qu'il s'agisse alors de « sport » au sens de la définition proposée supra dans les « remarques liminaires ». Néanmoins, lorsque le sport anglais est arrivé en Allemagne à la fin du XIXème siècle, son développement a pu bénéficier d'un terrain très favorable.

⁴⁸ Source : Claude Hurtebize, in « Géopolitique », n° 66, juillet 1999.

⁴⁹ Sociologue du sport et maître de conférences HDR.

est donc associée à une longue tradition communautaire-associative et conserve un lien consubstantiel avec le sentiment national , la nation et les luttes politiques ».

L'Allemagne nazie s'est servi du sport, et singulièrement des Jeux Olympiques de 1936, qu'elle a organisé à Berlin, pour offrir au monde une démonstration de sa nouvelle puissance (sur ce plan, les objectifs ont été largement atteints), et démontrer la validité des thèses hitlériennes de supériorité de la race arienne (dans ce domaine, les succès ont été plus nuancés). Les Jeux de Berlin furent les premiers à être organisés de manière aussi grandiose et à faire l'objet d'une couverture cinématographique aussi complète. Ce dernier aspect a focalisé l'attention du régime qui avait confié à la cinéaste Leni Riefenstahl, la tâche de sublimer par l'image les exploits des athlètes « aryens » et la ferveur du peuple allemand. De l'avis de tous les observateurs, et même de ceux, nombreux, qui n'ont pas été dupes de leur instrumentalisation par le régime nazi, les Jeux de Berlin furent parmi les plus réussis de l'histoire olympique. On ne peut passer sous silence le fait que la plupart des dirigeants du sport allemand de l'après-guerre occupaient déjà des fonctions similaires entre 1932 et 1945. Il en est ainsi de Carl Diem, ancien président du comité d'organisation des Jeux de Berlin et cadre dirigeant de la NSRL⁵⁰, et du Dr. Ritter von Halt, dernier « reichsportführer » et premier président du comité national olympique de RFA.

La politique sportive des Etats de l'Europe de l'Est, et plus particulièrement de la République Démocratique Allemande (RDA), pendant la période de la guerre froide constitue incontestablement un autre exemple emblématique de l'instrumentalisation du sport par un Etat et son régime. Dans ce cas, le sport est totalement placé au service de la promotion d'un Etat et d'un système politique. La RDA, entre 1968 et 1990, a mis en place une véritable politique volontariste de construction d'une élite sportive, en vue d'affirmer sur la scène internationale la supériorité du modèle communiste post-stalinien⁵¹. Il s'agissait alors autant d'un « sport politique » que d'une simple politique du sport. Les dirigeants de la RDA ont toujours affirmé la fonction politique du sport de haut niveau comme moyen d'obtenir la reconnaissance du nouvel Etat et de briser le monopole de représentation du peuple allemand exercé par la RFA⁵². Les résultats ont été très largement positifs et ont sans doute dépassé les espoirs des promoteurs de cette politique : la RDA détient encore aujourd'hui (et pour longtemps sans doute) le record mondial du nombre de médailles olympiques par habitant⁵³. Grâce à la télévision, le prestige du nouvel Etat et de son régime ont été conquis « en direct »

⁵⁰ Ligue National-Socialiste des exercices physiques.

⁵¹ Il faut noter que la RDA a ainsi inventé les structures internes du « sport de haut niveau », en particulier dans le domaine de la détection des jeunes talents, qui ont été copiées dans la plupart des autres pays, dont la France.

⁵² Claude Hurtebize, cf. supra.

⁵³ La RDA a obtenu 572 médailles olympiques, dont 203 d'or.

devant des dizaines de millions de téléspectateurs. Les Jeux de Munich, en 1972, qui pour la première fois voyaient la constitution de deux équipes nationales allemandes complètement distinctes⁵⁴, devaient être pour ses promoteurs et ses organisateurs, l'occasion pour la République Fédérale d'Allemagne (RFA) de démontrer sa puissance économique retrouvée d'affirmer son ancrage dans les démocraties occidentales. Or, cet événement fut, à l'inverse, une éclatante démonstration de la supériorité sportive de la RDA !

A l'époque de la guerre froide, l'affrontement guerrier étant devenu improbable en raison du face à face des arsenaux nucléaires, la confrontation sportive a pu offrir un palliatif particulièrement pratique. Et ne nous y trompons pas : la préoccupation des démocraties occidentales en ce domaine était bien la même que celle des pays du bloc de l'est, même si la mobilisation y a pris des formes moins systématiques.

Quand on évoque l'instrumentalisation du sport et des sportifs par le gouvernants, on ne peut bien entendu oublier les autres exemples qu'offrirent Cuba, la Chine Populaire, la Roumanie de Ceausescu, et l'URSS (qui, cependant, pouvait, contrairement à la RDA, « exister » sur la scène internationale en dehors du sport).

Les Etats-Unis n'échappent pas non plus à ce travers. C'est aux Jeux Olympiques de Los Angeles en 1984 que l'on commence à observer un phénomène qui allait se systématiser : le vainqueur d'une épreuve brandissant sur la piste même le drapeau de son pays (les athlètes américains ont été les premiers à accomplir ce geste, dans une ambiance particulièrement patriotique, voire chauvine selon les observateurs).

Le fait même de jouer l'hymne national du vainqueur (seulement) et de hisser les drapeaux des trois premiers d'une compétition, constituent, de fait, des contradictions flagrantes avec les principes énoncés par la Charte olympique dans son article 9-1 (voir supra page 21).

➤ Le sport comme outil fédérateur interne.

Dans les pays du tiers monde, cette instrumentalisation du sport à des fins d'affichage de la puissance nationale, est également loin d'être absente. Ainsi en Iran, alors que le pouvoir théocratique des mollahs n'avait jamais été très favorable au sport - sauf à travers ses disciplines traditionnelles locales comme la lutte - le régime a opéré un spectaculaire retournement à l'occasion de la phase finale de la coupe du monde de football de 1998, à laquelle l'équipe de la République Islamique a réussi à se qualifier. Le guide la révolution,

⁵⁴ Aux Jeux de Mexico, en 1968, les allemands sont officiellement réunis dans une seule équipe à l'issue de sélections compétitives inter-allemandes, mais concourent sous des couleurs distinctes. Les représentants de la RDA dominent très largement.

l'ayatollah Khomeiny a « récupéré » l'événement en affirmant qu'il avait « beaucoup prié pour la victoire de son équipe ». La fédération iranienne n'avait d'ailleurs pas hésité à recourir aux compétences de spécialistes « étrangers infidèles » comme le Brésilien Viera ou le Croate Ivic.

Dans les pays africains, dont les régimes sont souvent marqués par une forte personnalisation du pouvoir, ce sont parfois les chefs d'Etat eux-mêmes qui s'impliquent directement dans les questions internes des fédérations sportives, allant même dans certains cas jusqu'à superviser la sélection des joueurs dans les équipes nationales des grands sports⁵⁵. On peut rappeler la manière dont le chef de l'Etat Ivoirien, le général Robert Guei⁵⁶ avait voulu montrer l'enjeu « patriotique » du sport et de l'importance de la mission dont étaient investis les joueurs de la sélection nationale de football. Mécontent des prestations de l'équipe à l'occasion de la coupe d'Afrique des Nations en 2000, il a fait interner tous les joueurs dans un camp militaire disciplinaire afin de leur rappeler le sens de leur mission et des valeurs patriotiques !

➤ Le sport, instrument politique au service de l'Etat.

Les athlètes d'élite sont souvent considérés comme les ambassadeurs de la nation, voire des « combattants pacifiques », dont le but est la victoire, la reconnaissance, sur la scène internationale, de l'Etat nation.

Cette réalité peut-être illustrée par les déclarations de quelques chefs d'Etat.

Le président Brésilien, Joao Goulart, en 1962, intime l'ordre aux joueurs de la « selegao » de conserver la coupe du monde de football conquise en 1958 : « la coupe est l'orgueil du pays (...), elle fait oublier aux Brésiliens les difficultés économiques, et en cela est plus utile que le riz ».

Ou encore, le président égyptien Hosni Mubarak, qui déclare aux joueurs d'un club de football de son pays : « les matchs de football sont certes des confrontations sportives honorables mais ils ont le profil des batailles militaires ». Une autre fois, aux joueurs du club égyptien finaliste de la coupe d'Afrique des vainqueurs de Coupe : « le foot, c'est une guerre qui répond à nos objectifs (...). L'Egypte doit être fière de vous, nous devons lui offrir vie et sang »⁵⁷.

⁵⁵ Ce fut le cas du président du Cameroun qui imposa la sélection du joueur vedette Roger Milla pour la coupe du monde de 1994.

⁵⁶ Qui venait d'accéder au pouvoir par un coup d'Etat militaire en renversant le président Konan Bédié.

⁵⁷ Cité par Youcef Fates, in « sport et tiers monde » in « Sport et politique », revue de l'institut international de géopolitique, juillet 1999.

- Le sport offre une scène internationale aux rivalités entre puissances.

➤ Le mouvement olympique lui-même n'échappe pas aux rivalités de puissances.

Il faut noter que dans les premières années du mouvement olympique, les rivalités entre nations ne sont pas absentes. Ainsi, la proposition de Pierre de Coubertin de rénover les Jeux Olympiques fut très loin de rencontrer une unanimité dans les capitales européennes. La Grande-Bretagne a commencé par refuser ce projet et a imaginé des Jeux pan-britanniques. En Allemagne, la presse prête à Coubertin des arrières pensées anti-germaniques. En Belgique, qui prône la « gymnastique » et non le « sport », l'opposition est également forte. Finalement l'idée prend corps grâce à l'appui des Etats-Unis, de la Hongrie, de la Suède. Mais les premiers Jeux ne rassembleront à Athènes que 280 sportifs de 13 nations.

De fait l'universalisme olympique va en fait rester inscrit dans un champ de rivalités politiques qui ira s'accroissant dans l'entre deux guerres⁵⁸. Ainsi, le mouvement olympique est-il perçu par les organisations ouvrières internationales comme s'inscrivant dans une vision bourgeoise et prônant, sous couvert d'universalisme, le libéralisme et le colonialisme et utilisant le sport comme un « opium du peuple » pour maintenir la paix sociale. D'où la création de « Jeux Olympiques ouvriers » à Francfort en 1925 et des « Spartakiades » qui organisent à Moscou, à partir de 1928 les épreuves sportives entre partis communistes.

Sous cet angle, la prospérité actuelle du sport et du mouvement olympique peuvent être perçus non comme une victoire de l'universalisme, mais comme un des aspects de la « victoire » du système démocratique-libéral sur le système totalitaire-dirigiste après quarante ans de guerre froide.

➤ Le sport est souvent utilisé comme un terrain d'affrontement de puissances sur la scène internationale.

Les exemples ne manquent pas d'événements sportifs utilisés ou détournés dans un contexte d'affrontements entre nations.

Les boycotts aux Jeux Olympiques constituent l'un des modes favoris d'expression des affrontements internationaux. L'utilisation de s Jeux Olympiques comme « plate-forme » pour manifester un affrontement ou une rivalité montre bien l'importance que cet événement a acquis au cours du XXème siècle.

Les Jeux de Melbourne sont les premiers à connaître un boycottage. Les Pays-Bas, l'Espagne et la Suisse se retirent en raison de l'intervention soviétique en Hongrie. L'Egypte, le Liban et l'Irak refusent de participer à la suite du conflit israélo-égyptien et de la présence

⁵⁸ Source : Jean-Pierre Augustin, « les avatars de l'olympisme contemporain », revue de géopolitique, juillet 1999.

aux Jeux des pays engagés dans l'opération de Suez (France, Grande-Bretagne et Israël) alors que la Chine populaire qui ne souhaitait pas croiser la Chine de Formose, quitte le village olympique la veille de la cérémonie d'ouverture.

Le premier véritable boycott d'envergure fut l'œuvre d'une trentaine de pays africains qui se retirèrent des Jeux de Montréal en 1976 pour protester contre la présence de la Nouvelle-Zélande, dont l'équipe de rugby venait d'effectuer une tournée en Afrique du Sud, alors mise au ban des nations en raison de son régime politique d'apartheid.

Mais les exemples les plus marquants furent sans conteste les boycotts « croisés » des Etats-Unis et de l'URSS, accompagnés par leurs alliés, dans les années 80. En 1980, les Etats-Unis, suivis par un grand nombre de pays européens et imités par la Chine, décident de ne pas envoyer de délégations aux Jeux de Moscou pour protester contre la présence des troupes soviétiques en Afghanistan depuis décembre 1979.

Personne ne fut véritablement étonné de la symétrie de la réaction quand, quatre plus tard, l'URSS et ses principaux alliés refusèrent de participer aux Jeux Olympiques de Los Angeles en 1984 en invoquant le fait que « la sécurité de leurs délégations n'était pas assurée ».

Les Jeux Olympiques ont parfois démontré leur importance « en négatif » en servant également d'instrument de « mise au ban du concert international », à l'issue des deux conflits mondiaux. Ainsi, aux Jeux d'Anvers en 1920 et aux Jeux de Paris en 1924, ni l'Allemagne ni l'Autriche ne sont invitées. En 1948, à Londres, l'Allemagne n'est pas conviée, et le Japon curieusement invité, décline honorablement l'invitation.

Quant à l'URSS, elle n'accepte de participer aux Jeux Olympiques qu'à partir de 1952, à Helsinki, rompant avec une politique d'isolement sportif, et offre ainsi une démonstration supplémentaire du fait que le terrain sportif ne peut être durablement déserté par un pays qui veut « s'afficher » sur la scène internationale.

Dont la première participe aux Jeux Olympiques remonte à 1984. La rupture de la Chine Populaire avec le CIO a duré de 1958 à 1979. Jusqu'à 1972, c'est Taiwan qui représente la « nation chinoise » aux Jeux Olympiques.

Enfin, il faut rappeler que l'événement sportif international majeur, parce qu'il concentre aujourd'hui les feux de l'actualité, peut malheureusement offrir une chambre d'écho aux revendications de puissance portées par le terrorisme. Les événements tragiques survenus en marge des Jeux Olympiques à Munich en 1972⁵⁹, constituent un exemple révélateur de

⁵⁹ Onze athlètes et membres de la délégation israélienne furent tués, par un commando palestinien du groupe « septembre noir ».

pratiques qui pourraient, hélas, se reproduire, en dépit des efforts considérables consentis pour la prévention de tels actes⁶⁰

➤ L'acte sportif lui-même est aussi parfois une prolongation des crises internationales.

Parmi les épisodes qui ont transposé sur le terrain sportif les conflits entre nations, on peut citer quelques faits marquants.

- Les Jeux Olympiques de Melbourne ont lieu en novembre 1956, quelques semaines après l'invasion de la Hongrie par l'URSS.

La finale du tournoi de water-polo oppose les équipes des deux pays. Cette rencontre fut un véritable combat, dont les hongrois sortirent victorieux après que l'arbitre eut mis un terme prématuré à l'affrontement, et que les supporters des deux camps en soient venus aux mains. La presse du monde entier fait écho à cette victoire des « opprimés » contre « l'agresseur » en rapportant que l'eau de la piscine était « rouge de sang » (alors qu'en fait, un seul joueur hongrois, blessé par un adversaire, saignait abondamment). A l'issue des Jeux, sur les 112 membres de l'équipe olympique hongroise, seuls 44 rentrent dans leur pays, 16 demandent et obtiennent l'asile politique en Australie (dont tous les joueurs de l'équipe de water-polo) et les autres émigrent aux Etats-Unis..

- Un autre événement sportif marqué au sceau des crises internationales fut le match de hockey sur glace qui opposa les Etats-Unis à l'URSS aux Jeux Olympiques de Lake-Placid en 1980, quelques mois après l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan. La rencontre, remportée par les universitaires amateurs américains contre les professionnels soviétiques, fut disputée dans une ambiance incroyablement surchauffée, devant un public faisant preuve d'un chauvinisme exacerbé, bien que ne dépassant les limites de l'acceptable dans une enceinte sportive. La victoire américaine fut amplifiée dans les media par le contexte international prévalant, et fut interprétée comme une forme de « revanche » sur « l'agresseur » soviétique.

Dans certains cas, le sport peut donc constituer incontestablement la continuation de la politique, internationale, par d'autres moyens que la guerre.

⁶⁰ Le budget consacré à la prévention du terrorisme pour les Jeux d'Athènes en 2004, se monte à...

2.1.2 Cette instrumentalisation peut s'exercer de manière plus originale.

En marge de l'instrumentalisation dans le cadre d'une propagande nationale ou d'un contexte international heurté, les nations peuvent « utiliser » le terrain du sport à ses lisières, en se livrant une compétition pour organiser sur leur sol les grands événements sportifs à l'échelle mondiale.

- Les nations se livrent d'après compétitions aux marges du sport.

L'obtention de la charge d'organiser sur son sol les grandes compétitions internationales et en premier lieu les jeux olympiques, donne lieu à une compétition internationale très âpre à la lisière du terrain proprement sportif.

L'organisation des Jeux Olympiques est confiée, par le CIO, à une ville candidate, et non à un pays. Néanmoins, dès les débuts de l'olympisme moderne⁶¹, derrière la question de l'attribution des Jeux à une ville, ce sont bien des pays qui ont été considérés comme hôtes des Jeux, et ce sont bien des Etats qui se sont très vite disputés le privilège d'accueillir ce qui est aujourd'hui le plus grand événement international. De fait, l'organisation des premiers Jeux Olympiques a donné lieu à des négociations ardues. Cependant, jusqu'en 1984, les villes ne manifestaient pas toujours un grand empressement à se porter candidates pour accueillir les Jeux Olympiques. L'exemple malheureux de Montréal, en 1976, qui a accusé un déficit de plusieurs millions de dollars, que les contribuables canadiens ont continué de payer des années après la clôture des Jeux, n'a pas constitué, à cet égard, un exemple des plus motivant. C'est à partir des Jeux de Los Angeles, en 1984, qui pour la première fois ont dégagé un substantiel bénéfice commercial (environ 250 millions de dollars) que les candidatures se sont réellement multipliées⁶².

Mais c'est véritablement depuis l'avènement de la télévision, du basculement du sport dans une véritable dynamique de mondialisation, que l'attribution des jeux est devenue une véritable compétition entre les villes candidates⁶³ et de fait entre les Etats. Les enjeux médiatiques, économiques et souvent même politiques des Jeux Olympiques sont désormais tels, que derrière les villes, qui seules peuvent être candidates, la région et l'Etat occupent une place fondamentale. Les Etats en particulier, déploient en faveur de leurs villes candidates de très importants efforts, économiques et politiques dans une véritable lutte d'influence à l'échelle mondiale.

⁶¹ Les premiers Jeux Olympiques de l'ère moderne se sont tenus à Athènes en 1896.

⁶² Los Angeles était d'ailleurs la seule ville candidate pour les Jeux de 1984.

⁶³ L'organisation des jeux Olympiques est attribuée à une ville candidate à l'issue d'un vote des membres du CIO, sept ans avant les Jeux concernés. Ce vote constitue l'aboutissement d'un processus particulièrement lourd

L'organisation de tels événements sportifs constitue en soi une occasion privilégiée d'affirmation des intérêts nationaux. Vitrine culturelle et sociale, mais aussi politique, pour le pays hôte, les Jeux Olympiques constituent aussi un gigantesque enjeu économique.

Le poids économique des Jeux Olympiques est en effet devenu considérable. Des études, conduites en 2002, ont révélé que l'organisation des Jeux à Sydney a entraîné une augmentation de 1% du PIB de l'Australie en 2000.

L'enjeu global de l'obtention de l'organisation des JO est aujourd'hui estimé à une quarantaine de milliards d'euros⁶⁴.

Ces enjeux expliquent l'âpreté de la lutte entre villes candidates et les structures étatiques des nations qui concourent les unes contre les autres. En ce domaine, on se retrouve alors clairement au cœur des affrontements de logiques de puissance.

Dans le cadre de cette compétition, les aspects traditionnels des relations internationales jouent à plein. Les rapports de puissance débouchent sur des négociations entre Etats et entre villes candidates, le soutien de l'une, qui anticipe un échec de sa candidature, à l'autre, pouvant être « rétribué » par un soutien symétrique quatre ans plus tard. La constitution d'alliances de circonstance entre Etats, l'affichage de promesses, de gages, font partie de ces compétitions dans lesquelles desquelles le lobbying est une arme incontournable.

La victoire de Pékin pour l'obtention de l'organisation des JO de 2008 ne peut pas être lue comme la victoire d'une ville, si importante fût-elle, mais bien celle de la Chine Populaire⁶⁵. Les considérations qui ont présidé au vote des 150 membres du CIO ne seront jamais officiellement connues, mais on peut aisément imaginer que les enjeux économiques et politiques que représente, pour les entreprises et les gouvernements, le pays le plus peuplé du monde et connaissant la plus forte croissance économique y ont tenu une large place. Sans oublier que pour le CIO, l'organisation des Jeux en Chine est aussi l'assurance d'un nouvel élan planétaire donné au mouvement olympique.

En ce qui concerne l'organisation des coupes du monde de football et de rugby, les données et les enjeux sont assez identiques. Une différence importante doit cependant être

et long, d'une durée de près de deux ans. La ville hôte pour les Jeux Olympiques d'été de 2012 sera ainsi désignée le 6 juillet 2005 à Singapour, à l'occasion de la 117^{ème} session du CIO.

⁶⁴ Cette estimation tient compte de toutes les retombées financières, directes et induites, pour la ville, la région et le pays d'accueil.

⁶⁵ On peut rappeler que Pékin avait été battu par Sydney, de deux voix, en 1992, pour l'organisation des Jeux de 2000. Le vote intervenant trois ans après la dramatique répression du mouvement des étudiants chinois, il n'est pas interdit de penser que certains membres du CIO ont voulu éviter d'offrir, si vite, un tel « cadeau » à la Chine.

notée : ce sont dans ce cas les Etats, à travers les fédérations nationales, qui se portent candidats auprès de la FIFA ou de l'IRB⁶⁶ et qui entrent alors dans la compétition pour l'attribution.

Pour les coupes du monde de football, les considérations géopolitiques et les logiques de puissance sont assez largement présentes. Ainsi, l'attribution de l'organisation de la coupe du monde 1994 aux Etats-Unis, pays où le « soccer » n'est qu'un sport mineur, constituait une forme de pari, tant économique que sportif, sur l'ouverture de la société et du marché américain au football. L'organisation de la coupe du monde 2002 a été confiée conjointement au Japon et à la Corée du Sud en 2002 afin de trouver une solution diplomatiquement acceptable à la lutte très âpre menée par ces deux pays au passé commun marqué par des conflits douloureux, tout en confiant pour la première fois cet événement planétaire au continent asiatique. Alors qu'aucun pays africain n'a encore eu cet honneur, et cette lourde charge, la FIFA a fait savoir officiellement que la coupe du monde de 2010 se tiendra sur le continent noir. Là encore, la politique internationale et les anticipations économiques à long terme ont pesé fortement dans cette décision.

Même dans le cas du « mondial » de rugby, pour lequel les Etats présentant des candidatures crédibles sont nécessairement moins nombreux, on a pu assister à une bataille, brève mais âpre entre la France et l'Angleterre pour l'organisation de la coupe du monde de 2007. Dans cette lutte d'influence, la fédération française a développé une stratégie « d'alliances de revers » en cherchant l'appui des fédérations des nations celtiques (Ecosse, Irlande, Pays de Galles) pour barrer la route à la candidature de l'Angleterre.

- Une instrumentalisation parfois positive.

Le sport peut aussi offrir un terrain d'expérimentation pour des avancées dans les relations internationales, ou même de catalyseur pour une dynamique nationale pacifique. On peut alors parler, dans les deux cas, d'instrumentalisation positive.

➤ La victoire de la RFA dans la coupe du monde de football en Suisse en 1954 (pour son retour dans cette compétition dont elle était exclue depuis sa défaite en 1945) a eu un impact considérable et a constitué un véritable choc positif dans la population allemande, et dans les media. Cet événement a été un symbole très fort de la renaissance allemande, sur des bases pacifiques, et de la reconnaissance retrouvée de la communauté internationale. L'importance de cet événement est telle dans la population allemande que son écho dure encore. Son cinquantenaire sera très largement célébré, y compris par les autorités fédérales, en 2004.

⁶⁶ International Rugby Board.

➤ La victoire de l'équipe du pays hôte lors de la coupe du monde de rugby organisée en 1995 en Afrique du Sud a été l'occasion d'une véritable « communion nationale inter-ethnique ». Nelson Mandela, président depuis peu, a su s'attirer les faveurs de la composante « blanche » de la population en apparaissant dans le stade de Pretoria revêtu du maillot des springboks, qu'aucun joueur de couleur n'avait jamais porté. Il s'agissait là d'un véritable « adoubement » dont la portée fut très loin de n'être que symbolique.

Nelson Mandela déclare alors : « le football, aussi bien que le rugby et les autres sports d'équipe, a le pouvoir de guérir les blessures ».

➤ Le match entre l'Iran et les Etats-Unis pendant la coupe du monde de football en 1998 fournit un autre exemple récent de l'instrumentalisation positive du sport. Cette rencontre a été le premier événement officiel qui manifestait sur la scène internationale un climat d'apaisement entre Washington et Téhéran, la République Islamique. Elle fut précédée d'un message télévisé du président Clinton à l'attention du peuple iranien et les deux équipes ont symboliquement posé ensemble sur la photo officielle.

Les Etats-Unis avaient déjà utilisé positivement le terrain sportif comme instrument des relations internationales à l'occasion du rapprochement avec la Chine Populaire, en préalable à la reconnaissance officielle du régime de Pékin par Washington en 1972. Ce rapprochement est en effet passé par des échanges entre les équipes nationales de basket et de tennis de table (d'où le terme de « diplomatie du ping-pong » en vogue à l'époque).

➤ De même peut-on citer la première tentative symbolique de rapprochement des deux Corée qui défilent sous le même drapeau, au cours de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Sydney en 2000.

Quant aux rares contacts officiels entre l'Inde et le Pakistan, ils passent notamment par le sport. Des matchs de cricket entre les deux Etats voisins ont eu lieu au Pakistan en 2004 pour la première fois depuis plus de 15 ans. La passion pour ce sport, laissé en héritage par l'ancienne puissance colonisatrice, est une des rares choses, avec la langue anglaise, qui rapproche véritablement Indiens et Pakistanais.

2.2. Le sport, ultime terrain d'expression des nations ?

2.2.1 Projection des sentiments nationaux dans les compétitions sportives.

- Les peuples projettent facilement leurs aspirations identitaires dans le sport.

Si les Etats instrumentalisent volontiers l'acte sportif, les populations elles-mêmes projettent des sentiments d'attachement identitaires très puissants dans les sportifs qu'elles considèrent souvent comme « leurs représentants ».

La victoire des « Bleus » dans la coupe du monde de football en 1998 a permis aux Français d'exprimer à l'intérieur comme à l'extérieur une fierté nationale. L'image de la « France qui gagne », a fait le tour du monde, et le thème a été l'occasion de dossiers spéciaux dans la presse américaine⁶⁷. La victoire dans le plus planétaire des sports a été l'occasion de rappeler les succès français dans d'autres disciplines, bien éloignées des stades, comme les hautes technologies, la recherche médicale ou les trains à grande vitesse. En outre, même s'il ne dura qu'un été, l'espoir, incarné par une équipe « black, blanc, beur », de voir émerger une société multiculturelle réunie autour de valeurs communes permettant l'intégration des jeunes issus des immigrations, fut bien réel.

Cette volonté d'exprimer son attachement à travers le sport est souvent plus forte que la manifestation concrète des caractéristiques de la mondialisation.

On a vu (cf.supra 1^{ère} partie, para 1.1.1) que les entreprises du secteur marchand investissaient de manière massive le monde du sport. La domination des équipes de marques commerciales dans le cyclisme professionnel est certes une réalité, mais qu'il faut néanmoins nuancer.

En effet, on peut constater que dans l'esprit des spectateurs, les marques sont souvent associées à une nationalité : « Deutsche Telekom » est « allemande », « US Posta » est « américaine », et « La Française des Jeux » ou « Crédit agricole » sont « françaises ».

De fait, les spectateurs s'identifient incontestablement plus à la nationalité d'un coureur qu'à la marque de l'équipe à laquelle il appartient. Quand Lance Armstrong gagne le Tour de France, c'est bien, dans tous les esprits, un américain qui est vainqueur. De même, quand Richard Virenque brille dans une étape de montagne, il est soutenu par des supporters français sans doute plus que par des belges (nationalité de la marque commerciale de son équipe en 2003). Quand Raymond Poulidor tenait tête à Eddy Merckx dans les années 60,

⁶⁷ La même semaine, les deux plus grands hebdomadaires américains, Time et Newsweek titraient sur la « nouvelle France » et la « France qui gagne ».

c'était bien le « petit français » qui était acclamé plus que le représentant de l'équipe « Gitane » ou « GAN-Mercier ».)

Les commentateurs parlent d'ailleurs encore souvent d'équipes « françaises », « belges », « espagnoles », « américaines » ou « italienne », comme si l'attachement national perdurait au-delà des « écrans » commerciaux.

- Le nationalisme sportif peut prendre des formes extrêmes.

On ne saurait faire preuve de naïveté dans la vision d'un sport porteur de valeurs positives permettant la communion d'une Nation. Le sport est aussi utilisé comme un prétexte à des manifestations de violences qui constituent la forme extrême des sentiments d'appartenance identitaire, et en particulier du nationalisme. Le sport est alors détourné de sa vocation initiale pour devenir une plate-forme médiatique propice à la manifestation d'idéologies extrêmes ne trouvant pas de tribune dans la vie publique. On peut citer en ce domaine, le phénomène inquiétant des groupes de « supporters » néo-nazis en Allemagne ou fascistes en Italie.

Un niveau véritablement effrayant a été atteint en ce domaine par les « supporters » serbes et croates des clubs yougoslaves dans les années qui ont précédé l'éclatement de ce pays. Parmi les clubs de supporters serbes les plus violents, figuraient les « Vaillants », dirigés par le futur « Arkan », qui mettra sur pied des milices para-militaires qui se rendront coupables de crimes de guerre et d'exactions pendant la guerre en Bosnie. Un an avant le déclenchement de la « vraie » guerre serbo-croate, le match décisif entre l'Etoile Rouge de Belgrade et le Dynamo de Zagreb a été interrompu à la suite d'affrontement sanglants dans les tribunes entre groupes de supporters des deux camps⁶⁸. Le sport, écho ou prémisse des évolutions internationales...

L'auteur de ce mémoire peut citer un exemple dont il fut témoin à l'occasion d'un match de football opposant la Macédoine à la Croatie à Skopje en juillet 1999, à l'occasion des éliminatoires du championnat d'Europe des nations de 2000. Les joueurs croates qui se rendaient coupables de fautes dans le jeu étaient vilipendés par la foule macédonienne aux cris de « Oustachis, oustachis ! »⁶⁹. Ce qui laisse songeur quant à la capacité d'oubli de des peuples des fractures engendrées par l'histoire, quelque 60 années après les faits...

On peut enfin rappeler, que, si le sport se fait parfois l'écho des soubresauts de la vie internationale, il existe au moins un cas où il fut officiellement à l'origine d'un conflit armé. En 1969 en effet, la guerre qui opposa le Honduras et le Salvador eut son origine dans les

⁶⁸ Source : Slavko Mihaljcek, « Le football comme vecteur de violence, comme support de symbolique xénophobe », in « Sports et nationalismes », octobre 1996.

⁶⁹ Les Oustachis étaient les collaborateurs croates du régime pro-nazi installé à Zagreb par l'Allemagne de 194...à 194...

réactions incontrôlées du public à la suite de décisions arbitrales contestées pendant un match de football qui opposait les sélections nationales des deux pays.

On ne peut pas omettre que la violence qui entoure parfois le sport n'est pas toujours liée à une volonté d'expression de nationalismes ou de logiques de puissance. Elle est parfois le fait d'individus ou de groupes organisés qui sont mus par le désœuvrement, le chômage, la marginalité sociale ou parfois même par des idéologies extrêmes. Par hypothèse nous admettrons cependant que ces manifestations, pour inquiétantes qu'elles soient, ne rentrent pas dans le champ d'une étude centrée sur les logiques de puissances, en particulier nationales.

Il est aussi parfois difficile de « lire » une signification politique ou idéologique dans des manifestations de violence ou de perturbation qui s'expriment en marge d'un événement sportif. Ainsi, à l'occasion de la rencontre France-Algérie en 2002, qu'ont réellement voulu exprimer les jeunes qui ont envahi la pelouse du Stade de France au milieu de la seconde mi-temps ? Et ceux quand ils ont sifflé la Marseillaise avant le match ? Il s'agit probablement et à tout le moins d'un constat d'échec d'une certaine forme d'intégration, qui apporte dès lors un cinglant démenti aux illusions d'une France multiculturelle pacifiée que l'on a cru célébrer le soir du 12 juillet 1998...

2.2.2 Le sport, dernier refuge pour les nations ?

Non seulement le sport peut constituer un terrain d'expression pour les logiques nationales, mais il peut même être considéré comme l'ultime moyen d'affirmation de l'identité nationale.

- Pour les « anciennes » nations.

Les formes traditionnelles des repères identitaires nationaux ont changé. Le concept de nation et d'appartenance nationale tendent en particulier à s'estomper voire à disparaître, avec la mondialisation et particulièrement en Europe avec la dynamique de la construction d'une Union Européenne, qui déborde désormais largement du cadre économique du libre-échange. Le sport offre alors, un cadre privilégié d'expression de l'attachement identitaire national.

➤ En Europe tout particulièrement, l'attachement aux équipes nationales devient plus important, car elles constituent un des derniers vecteurs de l'expression collective d'une identité nationale...

- On peut constater que le concept de « nation » est tellement primordial en sport, qu'il l'emporte parfois sur celui d'Etat, manifestant ainsi le poids de la géopolitique dans le sport.

De fait, les frontières des sélections nationales n'épousent pas toujours celles des Etats telles qu'elles sont reconnues par le droit international.

La Grande-Bretagne offre un excellent exemple en ce domaine. Il s'agit d'un pays européen qui n'est pas un Etat-Nation, mais une réunion de quatre nations, dont trois sont britanniques (au sein desquelles une seule est d'origine anglo-saxonne tandis que les deux autres revendiquent leur filiation celtique) et une est gaélique.

Les réponses qu'offre la Grande Bretagne à la problématique des rapports entre sport et Nation sont différentes selon les sports. En Rugby⁷⁰ et en football, les sélections sont « nationales ». Il y a donc des équipes d'Angleterre, d'Ecosse, du Pays de Galles et d'Irlande. En revanche, pour l'Athlétisme et les autres sports olympiques, les sélections représentent l'ensemble du Royaume-Uni, sous un seul drapeau⁷¹.

Les sentiments nationaux sont tellement développés au sein même du Royaume-Uni que le premier match international recensé dans l'histoire du sport fût une rencontre de rugby qui opposa l'Ecosse à l'Angleterre à Edimbourg le 25 mars 1871, posant la première pierre d'une série d'affrontements bilatéraux entre ces deux nations (avec pour enjeu la « Calcutta Cup ») puis entre sélections britanniques (avec pour enjeu la « triple couronne »), qui allait devenir le « tournoi des cinq nations » avec l'invitation de la France à partir de 1910⁷².

Les rencontres entre équipes britanniques en rugby et en football sont donc bien des compétitions internationales alors même que tous les joueurs présents sur le terrain sont ressortissants d'un même Etat aux yeux du droit international et sont titulaires du même passeport...Et le tournoi de rugby est bien celui « des six nations » alors qu'il ne rassemble des représentants que de quatre Etats !

A l'occasion d'une rencontre de la coupe du monde de football, il ne viendrait à l'esprit d'aucun supporter d'une des équipes britanniques de brandir l'Union-Jack, emblème du Royaume Uni⁷³. Bien au contraire, ce sont les drapeaux ornés respectivement des croix de Saint Georges (Angleterre), de Saint André (Ecosse), de Saint Patrick (Irlande) et du dragon

⁷⁰ Il n'est question ici que du rugby à quinze, ou «Rugby football union », sport resté amateur jusqu'aux dernières années du XXème siècle, et non du rugby à treize, ou « Rugby football league » dont les joueurs sont professionnels depuis 1922.

⁷¹ Ce qui explique la participation au tournoi de rugby des Jeux Olympiques organisés à Londres en 1908, d'une équipe de Grande Bretagne (qui s'incline devant l'Australie 32 à 3). Le rugby figura au programme des Jeux Olympiques de 1900 à 1924.

⁷² L'invitation faite en 1999 à la fédération italienne de rugby étend le tournoi à six nations à partir de 2000.

⁷³ Les nations britanniques constituent occasionnellement une sélection commune appelée « British Lions », pour affronter des équipes de l'hémisphère sud (Afrique du Sud, Australie et Nouvelle-Zélande), mais les rencontres auxquelles celle-ci prend part, tout en constituant des événements majeurs de ce sport, ne sont pas considérés comme des matches officiels.

rouge (Pays de Galles), de chacune des quatre nations constitutives du Royaume, qui sont alors fièrement brandis.

L'exemple de la Grande-Bretagne montre donc que le sport offre un moyen d'affirmation identitaire à certaines nations qui, en raison des aléas de l'histoire, se situent « en deçà » des frontières d'un même Etat.

Mais il le cas inverse existe également, et certaines nations peuvent s'affranchir des frontières entre Etats dans lesquelles les avatars de l'histoire les ont enfermées. Le plus parfait exemple est offert en ce domaine par l'équipe d'Irlande de rugby. Celle-ci présente la particularité de réunir des joueurs de deux Etats : la République d'Irlande et la province britannique de l'Ulster, partie intégrante de la Grande-Bretagne. Il s'agit donc d'une approche qui privilégie la « nation irlandaise » dans sa dimension géopolitique au détriment d'une approche purement politique fondée sur les aléas récents (à l'échelle de la géopolitique) des relations internationales. Le sport peut donc constituer une assise aux fondements de la géopolitique face aux logiques étatiques qui font parfois fi des identités nationales.

Il est à noter que des solutions originales ont donc du être mises au point pour répondre aux difficultés d'ordre diplomatique qu'entraînent une telle situation. Les rencontres « à domicile » sont disputées à Dublin, capitale de la République d'Irlande (c'est à dire « à l'étranger » pour une partie des joueurs constituant l'équipe), mais deux hymnes sont joués en l'honneur de la même sélection⁷⁴ et deux drapeaux sont hissés (ceux de l'Eire et de la province d'Ulster).

Pour ce qui est du football en revanche, le sport s'éloigne des critères de la géopolitique et rallie ceux des relations internationales et ce sont « deux Irlande » qui s'expriment sur la scène sportive mondiale, à travers deux sélections nationales : l'une de l'Eire et l'autre dite d' « Irlande du Nord »⁷⁵.

- La nation basque exprime son identité, de façon pacifique, notamment à travers le sport. Certaines entités sportives basques résistent même à la dynamique de mondialisation qui emporte généralement leur sport. Ainsi, l'Athletic de Bilbao, club important de la première division espagnole, ne compte traditionnellement que des joueurs basques dans ses rangs. L'équipe cycliste Euskadi-Euscatel adopte la même politique « nationale ». Il s'agit pourtant de deux sports fortement touchés par la mondialisation.

⁷⁴ Il s'agit de l'hymne national irlandais (« The Soldier's Song ») et d'un « hymne » de la fédération irlandaise de rugby (« Ireland's Call) pour associer les joueurs britanniques d'Ulster à ceux de l'Eire. La République d'Irlande évite ainsi de jouer, en l'honneur de ceux qui représentent la nation irlandaise, le « God save the Queen », hymne de l'ancien occupant...

- Certains sports très fortement identitaires, presque « idiomatiques », participent de l'identité culturelle de certaines nations ou de certains Etats.

Les sports gaéliques en Irlande, le Sumo au Japon, Le « Football Australian Rules » en Australie, les sports de pelote au Pays basque (avec dans ce cas précis une mondialisation « restreinte » par l'exportation vers la Californie, la Floride et le Mexique ou se sont installées des communautés basques qui restent attachées à leur identité nationale). Les sports des Highlands en Ecosse...

Ces sports « identitaires », se situent clairement hors du champ de la mondialisation. Ils constituent l'exemple extrême de l'affirmation d'une nation par le vecteur du sport. Mais cette identité nationale n'est, dans ce cas, pas « exportée » sur la scène internationale.

- On peut noter a contrario de ce qui précède, qu'un petit Etat comme la Principauté de Monaco a fait le choix de déléguer sa « souveraineté » sportive sur le plan international pour les grands sports collectifs, comme le football, en s'intégrant à la France. L'équipe de Monaco participe ainsi au championnat de France de football. Aux Jeux Olympiques la principauté envoie néanmoins toujours une – modeste – équipe nationale⁷⁶.

➤ Le sport offre aussi un terrain d'expression aux identités culturelles trans-nationales.

Le sport peut aider à cimenter une communauté trans-étatique qui partage certaines valeurs culturelles.

A cet égard, l'exemple du Commonwealth est des plus intéressants. Cette communauté originale, qui n'est pas réellement une organisation internationale, met en œuvre tous les quatre ans ses propres compétitions, les « Jeux du Commonwealth », qui connaissent un engouement populaire considérable. Le Commonwealth symbolise à la fois l'écho de l'Empire Britannique et dans le même temps l'affirmation sur la scène mondiale de ses anciennes colonies devenues des Etats indépendants. Certains sports comme le cricket ne dépassent pas le cadre de cette enceinte de nations, mais représentent des terrains tout à fait privilégiés pour certains pays de s'affirmer. Quand l'Inde ou le Pakistan battent l'Angleterre en cricket, c'est incontestablement une forme de revanche sur l'histoire dans la conscience collective des populations du sous-continent.

⁷⁵ Cette différence de traitement du cas irlandais selon les sports tient aux conditions de la constitution des fédérations de chacun de ces sports et à leur mode d'affiliation aux fédérations internationales.

⁷⁶ Le prince héritier Albert est par ailleurs membre du CIO.

- Pour certains Etats ou certaines nations le sport est un moyen d'exister.

- Pour les petits Etats.

Pour certains petits Etats, qui pèsent peu sur la scène internationale, le sport peut être un moyen d'affirmer leur existence et leur légitimité. C'était le cas de la RDA, dans le contexte idéologique particulier de la guerre froide.

Dans certains cas extrêmes, le sport peut être tout simplement l'unique manifestation de l'existence d'un Etat qui ne pourrait sans cela même pas figurer sur la scène internationale. Quelques exemples méritent d'être cités à cet égard:

- Quand le sprinter Kim Collins gagne la médaille d'or de l'épreuve du cent mètres aux championnats du monde d'athlétisme à Paris en août 2003, c'est tout simplement la première fois qu'une très grande majorité de la population mondiale entend parler du pays qu'il représente, Saint Kits et Nevis ;
- Les équipes de rugby des Samoa, des Fidji ou des Tonga qui brillent souvent sur la scène mondiale à l'occasion de rencontres internationales de rugby sont quasiment les seuls ambassadeurs de leurs pays ;
- Les exploits des skieurs Annie Waetzel et Marc Girardelli, dans les années 80, sont également les seules manifestations sur la scène internationale de leurs pays respectifs : le Liechtenstein et le Luxembourg.

- Pour les jeunes Etats.

Pour les « jeunes » Etats, ayant accédé récemment à l'indépendance, le sport est bien souvent un instrument de reconnaissance (au sens premier) internationale.

Pascal Boniface rappelle que les états demandent leur adhésion au CIO et la FIFA en même temps qu'à l'ONU. La constitution d'une équipe nationale de football constitue, pour un jeune Etat, ou a fortiori, pour un mouvement national qui n'a pas encore obtenu le statut d'Etat, un moyen de reconnaissance internationale plus efficace encore qu'une armée ou un siège à l'ONU.

La Croatie offre un bon exemple en ce domaine. L'équipe nationale qui accède aux demi-finales de la coupe du monde de football en 1998 et les exploits de la famille Kostelic aux jeux olympiques d'hiver de Salt Lake City en 2002 ont certainement plus fait pour la reconnaissance internationale de la jeune république Croate qu'une campagne institutionnelle de promotion ou un discours officiel à la tribune de l'ONU.

➤ Pour les nations en quête d'Etat.

Enfin, le sport peut être le premier pas en vue de la reconnaissance d'une véritable indépendance nationale.

Avant 1962, une des revendications, satisfaite, du FLN algérien, était de pouvoir mettre sur pied une équipe de football, qui a représenté l'Algérie (future) dans des rencontres internationales.

Cette revendication est aujourd'hui brandie par les mouvements indépendantistes de Nouvelle Calédonie, du Tibet et du Groenland qui sont candidat à l'adhésion à la FIFA. La Palestine est aujourd'hui membre de cet organisme⁷⁷.

⁷⁷ Des subterfuges ont cependant du être mis au point afin d'éviter d'éventuels incidents diplomatiques. Ainsi, pour les éliminatoires de la coupe du monde de football, Israël est placé dans la zone « Europe » tandis que la Palestine joue dans la zone « Asie ». En espérant qu'ils ne qualifie pas tous les deux pour la phase finale...

Conclusion.

Au vu de ce qui précède, le sport n'est-il pas, in fine, « ce qui reste à la nation quand elle a tout perdu » ?

Le sport est peut-être aujourd'hui, dans un contexte de mondialisation accélérée et universelle, la seule activité/spectacle dans laquelle une certaine forme de nationalisme voire de patriotisme a encore droit de cité.

La mondialisation de tous les autres secteurs de l'économie et de la culture tend à faire disparaître les particularités locales et nationales. Le nationalisme n'est plus une valeur « en vogue » dans un tel contexte.

Le sport présente cette caractéristique, par rapport à toutes les autres activités humaines, que le nationalisme y est une valeur acceptable, dans certaines limites. Autour d'une compétition sportive, il est autorisé, et même de mise. L'ambiance autour d'un terrain de football pendant la coupe du monde, d'un terrain de rugby à l'occasion du tournoi des six nations, ou d'un court de tennis pendant une rencontre de coupe Davis, ou d'un plan d'eau pendant une régata de la coupe de l'America, est souvent très « patriotique », et, dans le meilleur des cas, bon enfant.

L'explication réside dans l'idée même de compétition sportive, qui est toujours un jeu à somme nulle, c'est à dire une opposition à l'issue de laquelle il ne peut y avoir qu'un gagnant et un perdant, et non pas une synergie ou un partenariat « gagnant-gagnant » (comme cela devient de plus en plus fréquent dans l'expression d'une opinion politique ou économique).

Le sport porte en lui les concepts de « victoire » et de « défaite » et peut donc entraîner une identification identitaire forte.

Par ailleurs, le sport, en tant que spectacle, est le seul divertissement dans lequel le scénario n'est pas écrit avant qu'il se joue. Les spectateurs et téléspectateurs peuvent assister au déroulement d'une action par définition imprévisible, et parfois « dramatique ». Il s'agit donc bien du plus ancien (du plus sain ?) des programmes de « télé-réalité ».

Le sport peut-il dès lors être considéré comme une alternative à la guerre ? Ce serait là la plus belle de ses destinées. Il n'en est malheureusement qu'une représentation, voire un prémisses...

Comme l'écrit Jean-Pierre Augustin, « les Jeux Olympiques peuvent être perçus comme le théâtre où s'affichent inégalité, les rapports de force et les hiérarchies économiques et politiques. Ni tout à fait simulacres ni tout à fait guerres, les luttes sportives sont devenues des rituels modernes où l'ordre social se donne à voir et se reproduit en paraissant de dissoudre ».

Pour Pascal BONIFACE, le sport, justement par ce qu'il véhicule des enjeux géopolitiques classiques comme l'attachement à la nation, peut être utilisé comme moyen diplomatique.

Les logiques de puissance vont continuer à s'exprimer dans le sport, car il est toujours l'occasion d'affrontements, pacifiques, et porte en lui, intrinsèquement, une limite ultime à la mondialisation.

- Une équipe, quelle qu'elle soit ne vit que dans la perspective d'en affronter d'autres. Quel sens aurait une mondialisation extrême du sport qui se traduirait par la constitution de sélections mondiales ? La même limite n'existe-elle pas pour les Etats et les pôles régionaux de puissance ? Le sport offre au multilatéralisme un terrain d'affrontement pacifique.
- D'autre part, les peuples ont besoin de projets collectifs dans lesquels ils peuvent projeter des aspirations et cherchent souvent à s'identifier à des personnages emblématiques. A l'aube du XXI^{ème} siècle, alors que l'ère des grands conquêtes, pacifiques, est révolue, que la planète ne recèle pratiquement plus de territoires à conquérir, que les nationalismes sont la plupart du temps canalisés dans la constitution de grands ensembles régionaux, le sport peut offrir aux peuples qui se retrouvent dans une même nation le terrain idéal pour assouvir leur soif d'exister et de s'affirmer aux yeux des autres.

Sources.

- **Document officiel :**

- Comité international Olympique, Charte Olympique, version révisée, du 4 juillet 2003.

- **Ouvrages :**

- BONIFACE Pascal, La Terre est ronde comme un ballon. Géopolitique du football, Seuil, collection L'épreuve des faits, 2002;
- HERRERO Daniel, L'esprit du jeu, l'âme des peuples, La Table Ronde, 1999 ;
- HERRERO Daniel, Dictionnaire amoureux du rugby, Plon, 2003 ;
- JENNINGS Andrew, La face cachée des Jeux Olympiques, L'Archipel, 2000 ;
- KISTNER Thomas et WEINREICH Jens, Les Seigneurs des anneaux ; Golias, 2000 ;
- LACOUTURE Jean, Voyous et gentlemen, Découvertes Gallimard, 1993 ;
- SCHAEILLER Gérard et HENNAUX Jacques, D'Athènes à Athènes, L'Equipe et Musée Olympique de Lausanne, 2003.

- **Travaux universitaires :**

- AUGER Fabrice, Une histoire politique du mouvement olympique. L'exemple de l'entre-deux-guerres, Thèse de doctorat d'Histoire, université de Paris X – Nanterre, décembre 1998 ;
- CLASTRES Patrick, Histoire du sport. Enseignement d'ouverture du Master d'Histoire, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 20003/2004 ;

- **Périodiques :**

- COLLECTIF, Sport et géopolitique, in Géopolitique, Revue de l'Institut International de Géopolitique, n° 66, juillet 1999.

- En particulier les articles suivants :

- « Le sport dans l'histoire » par Raymond Thomas, professeur à l'université Paris X.
 - « L'invention du sport de haut niveau : sort politique et politique du sport de la RDA », par Claude Hurtebize, sociologue et Maître de conférences HDR.
 - « Le sport, facteur de paix ou de guerre à l'époque contemporaine ? », par Patrick Mignon, du laboratoire de sociologie de l'INSEP ;
 - « Le sport à l'épreuve du marché », par Jean-François Bourg, chercheur au Centre de Droit et d'Economie du Sport (CNRS, Université de Limoges) ;
 - « Sport et tiers monde », par Youcef Fates, maître de conférences à l'université Paris X-Nanterre ;
 - « Les avatars de l'olympisme contemporain », par Jean-Pierre Augustin, professeur à l'université Michel de Montaigne – Bordeaux III ;
 - « Une lecture géopolitique des Jeux Olympiques », par Jean Praicheux, professeur à l'université de Franche-Comté.
- L'Equipe Magazine, plusieurs numéros janvier-février-mars 2004 ;
- Comité International Olympique, Revue Olympique, n° 49, 4^{ème} trimestre 2003.

- **Sites Internet :**

- Site du Comité International Olympique (CIO) ;
- Site de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) ;
- Site du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) ;
- Site du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ;
- Rugby Football Union (RFU) official website ;
- Sportstratégies.com
- Site du Journal du CNRS ;

- **Entretiens :**

- GABRIEL Essar et RENDINGER (de) Armand, Directeur Général adjoint et Directeur International du comité de candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2012 ;
- JAUBERT Olivier, directeur de PSG Merchandising, et ancien directeur du marketing sportif de Nike France.

Table des matières

<u>REMARQUES LIMINAIRES.</u>	1
1ERE PARTIE : LE SPORT N'ECHAPPE PAS A LA DYNAMIQUE DE LA MONDIALISATION, SOUS DES FORMES QUI LUI SONT PROPRES.	7
1.1. LE SPORT EST L'OBJET D'UNE MONDIALISATION AUX CONTOURS TRADITIONNELS.	7
1.1.1 La mondialisation du sport obéit à des caractéristiques classiques.	7
• <i>Le sport « mondialisé » par la pratique.</i>	7
• <i>Le sport « mondialisé » par les media.</i>	9
• <i>Le sport « mondialisé » par l'économie.</i>	12
1.1.2 <i>Cette mondialisation entraîne des effets classiques : internationalisation et confusion des repères.</i>	15
• <i>Une internationalisation croissante des acteurs du sport.</i>	16
• <i>Une confusion des repères identitaires.</i>	18
1.2. UNE MONDIALISATION QUI REVET EGALEMENT DES FORMES ORIGINALES....	20
1.2.1 <i>Le mouvement sportif : une tentative de régulation de la mondialisation.</i>	20
• <i>Le mouvement olympique : un système supranational parallèle.</i>	21
• <i>Les grandes fédérations internationales ;</i>	23
1.2.2 <i>Le sport comme élément des relations internationales.</i>	24
• <i>Le sport, est devenu un acteur des relations internationales,</i>	24
• <i>Une géopolitique « sportive » ?</i>	26
2EME PARTIE : LE SPORT RESTE NEANMOINS UN TERRAIN D'EXPRESSION PRIVILEGIE DES LOGIQUES DE PUISSANCE.	29
2.1. UNE ETERNELLE INSTRUMENTALISATION DU SPORT DANS LES JEUX DE PUISSANCE.	29
2.1.1 Une instrumentalisation politique qui n'est pas récente.	29
• <i>Le sport mis au service des logiques de puissance.</i>	29
• <i>Le sport offre une scène internationale aux rivalités entre puissances.</i>	33
2.1.2 <i>Cette instrumentalisation peut s'exercer de manière plus originale.</i>	36
• <i>Les nations se livrent d'après compétitions aux marges du sport.</i>	36
• <i>Une instrumentalisation parfois positive.</i>	38
2.2. LE SPORT, ULTIME TERRAIN D'EXPRESSION DES NATIONS ?.....	40
2.2.1 <i>Projection des sentiments nationaux dans les compétitions sportives.</i>	40
• <i>Les peuples projettent facilement leurs aspirations identitaires dans le sport.</i>	40
• <i>Le nationalisme sportif peut prendre des formes extrêmes.</i>	41
2.2.2 <i>Le sport, dernier refuge pour les nations ?</i>	42
• <i>Pour les « anciennes » nations.</i>	42
• <i>Pour certains Etats ou certaines nations le sport est un moyen d'exister.</i>	46
CONCLUSION.....	48